



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



STRATÉGIE
2022-2026

République Démocratique du Congo

République Démocratique du Congo



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	4
1. LE CONTEXTE D'INTERVENTION	6
1.1. Les principaux enjeux de développement durable	6
1.2. Les priorités du pays	9
1.3. Le financement du développement	10
1.4. Éléments de cadrage de la stratégie française et mandat du Groupe AFD	11
2. LA STRATÉGIE D'INTERVENTION	14
2.1. Les priorités stratégiques	15
2.2. Inscrire les interventions du Groupe dans l'environnement régional	23
2.3. Les partenariats prioritaires	23
2.4. La production de connaissances	25
2.5. La redevabilité	25
3. LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET LES MODALITÉS D'INTERVENTION	27
3.1. Perspectives financières	28
3.2. Les modalités de financement	28
3.3. Des modes opératoires adaptés au contexte	29
4. ANNEXES	30
ANNEXE 1 : Cartographie des interventions de l'AFD	31
ANNEXE 2 : Cartographie des interventions de Proparco	32
ANNEXE 3 : Carte MEAE	33
ANNEXE 4 : Modes opératoires et bonnes pratiques	34
LISTE DES SIGLES	35

RÉSUMÉ

Comptant 10% de la population du continent africain, la République Démocratique du Congo est dotée de ressources naturelles considérables, regorge de potentialités et constitue un des centres de gravité de la zone, via ses frontières géographiques qui la mettent en contact avec neuf pays. La RDC est toutefois emblématique des ambivalences de l'Afrique. Quoique tiraillé entre des perspectives extrêmement prometteuses et le risque d'une évolution catastrophique chevillée aux intérêts les moins avouables, ce pays voit naître une volonté de réforme qui pourrait faire consensus. C'est cette transition délicate qu'il convient d'accompagner en conjuguant refondation méthodique et changement d'échelle. Dans ce cadre, l'Agence apparaît comme un partenaire fiable, prometteur et éclairé.

Éclairé par l'histoire d'abord. L'Agence, ouverte en 1976, fut la première à bénéficier du changement de doctrine de la Direction générale du Trésor qui permit à l'AFD de sortir de l'ancien domaine colonial. C'est ainsi que dans les années 1980, l'activité (exclusivement en prêts) fut soutenue, notamment en appui à la Gécamines. L'AFD dut cependant quitter en 1993 un Zaïre incapable de faire face à ses échéances, cette sanction s'accordant avec une logique de réalisme et de sécurité, tant le pays était la proie de pillages liés à l'épuisement du régime de Mobutu. L'Agence put rouvrir en 2003, et les activités redémarrèrent sous le régime exclusif de subventions, sachant que le volume d'interventions fluctua à l'aune des relations politiques entre nos deux pays, mais subsista, quoi qu'il en soit, très en-deçà de la juste échelle. À partir de 2013, fut mis en œuvre un premier C2D de 106 M€ (encore partiellement en exécution). L'alternance politique intervenue début 2019 a permis de relancer le partenariat France-RDC avec un second C2D à hauteur de 64,9 M€, une Déclaration conjointe RDC-France et une feuille de route franco-congolaise de lutte contre Ebola et les autres épidémies.

Dans ce nouveau contexte politique, la RDC s'est dotée en 2019 d'un Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023, qui se donne pour objectif de promouvoir une croissance durable et inclusive et d'accélérer l'atteinte des objectifs du développement durable afin de mener le pays au statut de pays émergent en 2030. Plusieurs réformes ont été engagées depuis 2020 par les autorités avec le soutien de la communauté internationale, efforts qui ont facilité l'adoption par le FMI en juillet 2021 d'une Facilité Élargie de Crédit.

La croissance de l'activité du Groupe AFD va connaître un nouvel élan à partir de 2022, avec notamment la possibilité de proposer des prêts souverains concessionnels. Pour formaliser ce partenariat renouvelé et renforcé à partir de 2022, un « protocole d'entente pour un partenariat stratégique en matière de croissance durable et inclusive » a été signé le 7 décembre 2021 entre le Groupe AFD et la RDC.

Ce dernier prévoit des engagements Groupe pour la période 2022-2025 (période correspondante à celle de la Facilité Élargie de Crédit) à hauteur de 500 M€ maximum. Pour ce faire, le Groupe déploiera l'ensemble des dispositifs et moyens de ces différentes entités (AFD, Proparco et Expertise France), toutes trois présentes également en RDC et amenées à y développer leurs activités.

Malgré ce net renforcement des interventions du Groupe en RDC, celles-ci restent encore relativement modestes au regard d'autres bailleurs comme la Banque Mondiale. Dans ce contexte, le savoir-faire du Groupe, reconnu par ses partenaires, sera mis en avant et enrichi : expertise, capacité d'innovation, renforcement de capacités et volonté à mobiliser le secteur privé et la société civile. Il convient ainsi de réinvestir nos partenariats, en pariant sur la confiance, ce qui suppose de conduire un processus profond, durable et positif.

Profond et durable, ce processus doit avancer sur trois fronts :

- la relation avec l'État et les provinces ;
- l'insertion dans des espaces de concertation avec l'ensemble des acteurs de la société civile nationale et/ou internationale, la communauté académique et le monde de la culture et du sport ;
- l'insertion dans l'activité économique.

Ce processus doit se faire de manière concertée avec la Délégation Européenne, les multilatéraux, d'une part, les bilatéraux, d'autre part.

Positif, ce processus doit afficher une ambition face aux pouvoirs publics, et s'ancrer dans un réseau de relations renforcé avec la société civile, tout en s'étayant par le moyen d'une exposition croissante sur le secteur privé via Proparco.

Pour être valide, ledit processus doit s'appuyer sur une connaissance approfondie des milieux académiques et artistiques, de manière à élargir la coalition favorable à la coopération internationale et à promouvoir une voix congolaise en même temps que permettre l'émergence de positions spécifiques, à la hauteur de l'importance du pays.

En parallèle, un travail de fond doit être mené avec les provinces et la société civile pour les sensibiliser aux ODD et contribuer à la reconnaissance de leur rôle dans la gouvernance et la déclinaison de plans d'action promus par l'agence à l'horizon 2030. Enfin, le secteur privé doit être l'objet d'un investissement spécifique, et le rôle de Proparco pourrait s'avérer significatif en direction des PME et du secteur énergétique.

Cette stratégie relationnelle devra s'accompagner d'un travail conséquent d'explicitation de notre mode opératoire, indispensable préalable au passage à un palier plus élevé de contribution et d'ambition. Ce réseau devra être investi en s'appuyant sur les thèmes fédérateurs qui permettront d'exercer un effet de levier dans les transformations à opérer.

Dans cet esprit, il est possible de changer la perception internationale du pays en l'abordant de façon positive, **avec un effet d'exemplarité en matière d'alignement sur les agendas (Addis Abeba, ODD-2030 et climat)**, sous la forme d'un cas d'espèce où le rôle de l'AFD sera celui d'un catalyseur.

La stratégie 2022-2026 vient nourrir ce nouveau partenariat renforcé avec la RDC afin de **promouvoir un développement économique et social inclusif et durable**. Cinq axes d'intervention prioritaires et deux axes transversaux seront ainsi mis en œuvre, au service de la relation bilatérale franco-congolaise et en cohérence avec la stratégie régionale de l'Afrique Centrale 2020-2024, ainsi qu'avec la Stratégie-pays Coopération 2022-2025 de l'Ambassade de France en RDC :

- améliorer l'accès aux services essentiels ;
- valoriser le capital humain et favoriser un développement territorial et économique équitable ;
- protéger et valoriser le capital naturel ;
- placer les jeunes et les femmes au cœur du développement du pays ;
- renforcer le rôle, les capacités et les moyens des Institutions.

De manière transversale, il s'agira de : favoriser une trajectoire économique durable en adéquation avec l'Accord de Paris sur le climat et de réduire les vulnérabilités pesant sur le monde du vivant. Ces enjeux autour du climat et des vulnérabilités sont des conditions essentielles pour l'atteinte d'un développement durable et inclusif et doivent orienter les activités du Groupe de manière systématique.

L'accent sera mis par le Groupe AFD sur les différents niveaux d'appuis proposés et la complémentarité des approches (appuis institutionnels, cadres réglementaires, structuration de filières, etc.).

Pour déployer cette nouvelle stratégie, l'agence de Kinshasa pourra s'appuyer sur la Direction Régionale Afrique Centrale (DRAC) à laquelle elle est rattachée, qui couvre également six autres pays – Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, Gabon, Sao-Tomé et Príncipe, Guinée Equatoriale. Elle travaillera également en lien avec l'ambassade de France en RDC.

“

Comptant 10 % de la population du continent africain, la République Démocratique du Congo est dotée de ressources naturelles considérables, regorge de potentialités et constitue un des centres de gravité de la zone, via ses frontières géographiques qui la mettent en contact avec neuf pays.

The background features several overlapping, thin green circular lines of varying radii, creating a dynamic, abstract pattern. The lines are centered around the text, with some passing through it.

1.

LE CONTEXTE D'INTERVENTION

1.1. LES PRINCIPAUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1.1. Des grandes fragilités sociales qui persistent

Pays de près de 100 millions d'habitants au centre du continent africain, la RDC fait face à de grandes fragilités économiques et sociales. En 2020, le pays fait toujours partie des pays les plus pauvres du monde et occupe le 175^e rang sur 189 au classement IDH (Indicateur pour le Développement Humain). En 2018, 72 % de la population congolaise vivait en situation de pauvreté extrême avec moins de 1,90 USD par jour¹.

En forte croissance démographique (3,2 % par an), la population congolaise se caractérise par sa jeunesse, avec près de 70 % de la population âgée de moins de 25 ans. Cette dynamique peut devenir un atout si le pays parvient à tirer profit de ce capital humain mais constitue également un défi considérable quant à l'amélioration des conditions de vie de la population, la capacité du marché du travail à absorber cette main d'œuvre et à la pérennité des ressources naturelles du pays. Aujourd'hui, le pays fait face à une pénurie des compétences conjuguée à une main d'œuvre peu qualifiée, ce qui génère un chômage extrêmement élevé (estimé à plus de 70 %), notamment chez les jeunes. Chaque année, près d'un million de jeunes congolais entrent sur le marché du travail avec des perspectives d'emploi extrêmement faibles.

Actuellement, la population reste majoritairement rurale (56 %) mais la population urbaine croît très rapidement (4,5 % par an en 2018²). Si cette tendance se poursuit, la population urbaine pourrait doubler en l'espace de 15 ans seulement³. La situation est particulièrement préoccupante à Kinshasa, où la population est déjà estimée à près de vingt millions d'habitants. Avec une croissance démographique de l'ordre de 5 % par an, la capitale pourrait devenir d'ici 2030 la ville la plus peuplée d'Afrique. Cette forte croissance démographique et cette urbanisation galopante entraînent d'importantes fractures urbaines et sociales.

Sur le plan sanitaire, les indicateurs, même s'ils s'améliorent, restent préoccupants. L'espérance de vie moyenne n'est estimée qu'à 60,7 ans⁴ et le taux de mortalité infantile est très élevé (88,62 pour 1000). De plus, la RDC fait face à l'un des plus hauts niveaux d'insécurité alimentaire du monde, avec plus de 10 millions de personnes en insécurité alimentaire aigüe. Face à cette situation, les capacités du système sanitaire sont très limitées, aussi bien en matière de prise en charge que de surveillance épidémiologique alors que la prévalence des maladies à potentiel épidémique est très

forte. Le pays a par exemple affronté en 2019 la pire épidémie de rougeole de son histoire, le choléra reste endémique et le taux de paludisme très élevé. Par ailleurs, la maladie à virus Ebola continue à sévir périodiquement, aggravant la situation humanitaire des zones affectées.

Parmi les facteurs d'instabilité économique et sociale, le conflit à l'Est est toujours très actif (Kivus et Ituri) et cette zone reste la proie de nombreux trafics, qui nourrissent l'instabilité et les tensions régionales. La présence de nombreux groupes armés et les complexes conflits de ressources (foncier, mines...) que se livrent les acteurs locaux, régionaux et également internationaux rendent la situation toujours très préoccupante. Entre 2017 et 2019, ces conflits ont provoqué le déplacement de plus de 5 millions de personnes dans les régions du Kasai, du Tanganyika, de l'Ituri et des Kivus⁵. La situation humanitaire des déplacés forcés est souvent dramatique. De plus, les violations des droits de l'homme sont toujours massives dans ces zones, incluant notamment des mutilations, des exécutions sommaires, des violences sexuelles, des détentions arbitraires. Ce fort niveau de conflictualité repose aussi sur la fragilité de l'État congolais : les institutions publiques peinent à atténuer ces conflits et à lutter contre les groupes armés et sont même parfois accusées d'être un acteur de la déstabilisation (connivence avec certains groupes armés, violations des droits de l'Homme, contribution aux trafics...). Une mission de l'ONU est présente dans la zone depuis 1999 (MONUC, devenue MONUSCO en 2010) mais devrait se retirer progressivement à la demande du contributeur.

Le retour de la sécurité dans l'Est du pays est une des priorités du Président Tshisekedi qui a instauré depuis le 6 mai 2021 un état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, entraînant le remplacement des autorités civiles par des autorités militaires. Plus d'un an après son entrée en vigueur, la situation sécuritaire est loin de s'être améliorée, d'autant moins qu'elle a été encore dégradée par le retour du M23 au Nord-Kivu depuis fin 2021.

Même si la stabilisation de l'Est est aujourd'hui la priorité politique, la crise sécuritaire dépasse largement ces territoires. Le conflit « ethnique » qui s'étend à l'ensemble du Grand Kasai (centre du pays) touche aussi les provinces de Lomami et de Sankuru. Selon l'ONU, ce conflit, où sont notamment enrôlés plusieurs milliers d'enfants soldats, a causé la mort de plusieurs centaines à plusieurs milliers de personnes, ainsi que l'exil de plus de deux millions de Congolais.

¹ DRC : Overview, the World Bank, <https://www.worldbank.org/en/country/drc/overview>

² Source Banque Mondiale.

³ Source : Urbanization Review Banque Mondiale 2016.

⁴ Source : Donnée 2019, Banque Mondiale.

⁵ Source UNHCR.

Enfin, malgré d'importants progrès ces dernières années, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, les inégalités de genre restent très profondes. La RDC se situe à la 152^e position sur 189 pour l'indice d'égalité des sexes du PNUD (voir encadré).

Des inégalités hommes-femmes persistantes

En lien avec la forte croissance démographique, le taux de fécondité est très élevé (5,8 en 2019 – données Banque mondiale) et l'âge médian de la première grossesse est de 18 ans. La mortalité maternelle reste élevée, aggravée par les complications liées aux grossesses précoces et non désirées et par la survenue des grossesses trop rapprochées. De plus, les niveaux de mortalité causés par les maladies épidémiques sont plus élevés chez les femmes.

Par ailleurs, l'exposition des jeunes filles et des femmes aux violences perdure, avec de très nombreuses violences basées sur le genre (VBG) (sexuelles, physiques, psychologiques, symboliques, institutionnelles, politiques, etc.). Ces situations sont souvent aggravées par les déplacements forcés, l'urbanisation, les dures conditions d'exploitation des ressources (notamment minières) et les conflits (groupes armés, conflits intercommunautaires). Le taux d'acceptabilité de ces VBG est très élevé (74,8 % des femmes et 59,5 % des hommes de 15 à 49 ans pensent que battre son épouse est justifié pour au moins une raison spécifique⁶).

D'importants progrès ont pourtant été fournis par le pays pour renforcer son cadre politique et législatif en la matière. Les articles 14 et 15 de la Constitution de 2006 stipulent que l'homme et la femme sont égaux en droit. Par ailleurs, plusieurs dispositions discriminatoires du précédent code de la famille, entravant les activités d'entreprise et l'inclusion financière des femmes, ont été supprimées dans le nouveau code (adopté en juillet 2016). Mais il reste encore beaucoup à faire pour l'application des nouvelles lois et dans la pratique.

Dans ce contexte, un accent doit être mis pour réduire les freins à l'autonomisation des femmes et une vigilance particulière s'impose dans tous les projets de développement, certains types de projet pouvant indirectement aggraver ces disparités (par exemple, certains projets d'infrastructure entraînant des afflux de main d'œuvre).

1.1.2. Un capital naturel exceptionnel mais sous-exploité et menacé

Avec ses 2,3 millions km², la RDC se classe deuxième pays d'Afrique en termes de superficie, après l'Algérie, et jouit de ressources naturelles exceptionnelles. Son couvert forestier d'environ 1,53 millions de km² représente 65 % du territoire national, plus de 60 % des superficies forestières du Bassin du Congo et 10 % des forêts tropicales mondiales.

Le pays compte également une diversité faunique et floristique extrêmement riche. Mais ces écosystèmes naturels sont fortement menacés : la forêt perd chaque année 1,25 millions d'hectares de son capital naturel et n'en restaure que 1100 hectares⁷. Ce taux de déforestation n'a fait que croître sur la période récente.

La RDC est par ailleurs dotée d'un réseau hydrographique très dense et dispose donc d'un potentiel hydroélectrique gigantesque (100 000 MW), soit le tiers du potentiel du continent. Son sous-sol est également très riche en ressources minérales (premier producteur de cuivre en Afrique; premier producteur mondial de cobalt; coltan, or, diamants) mais la RDC est souvent considérée comme un véritable « scandale géologique » qui illustre la théorie de la malédiction des ressources naturelles : celui d'un faible développement économique et d'une pauvreté persistante en dépit de l'exploitation de ses richesses naturelles.

Focus enjeux climatiques

La RDC se situe dans la région équatoriale où la zone de convergence intertropicale (ZCIT) est la principale dominante du climat. Dans la zone climatique équatoriale, la pluviométrie est constante au cours de l'année avec une moyenne comprise entre 1 600 et 2 000 millimètres (mm). Le ou les pics de pluviométrie contribuent à plus de 60 % des pluies. À noter que dans les régions du Sud plus arides, la moyenne de pluviométrie peut descendre jusqu'à 800 mm par an.

Les principaux risques climatiques auxquels le pays est exposé sont les crues, les inondations urbaines associées ainsi que les feux de forêts. Le pays a connu des inondations extraordinaires en 2014, 2015 et 2018 : leurs dommages économiques sont évalués à plusieurs dizaines de millions d'euros et le nombre de personnes impactées s'élève à plus de 3 millions, soit environ 3 % de la population.

La RDC par sa forte dépendance à une agriculture de subsistance, la faiblesse de ses infrastructures et la prévalence de maladies climato-sensibles susceptibles de s'étendre à de nouvelles zones, est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, notamment à la variabilité de la pluviométrie. Selon l'indicateur de vulnérabilité développé par la Global Adaptation Initiative de l'université de Notre Dame (ND-GAIN), la RDC figure parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Au 177^e rang global (sur 181), elle est le 12^e pays le plus vulnérable et le 5^e le moins préparé.

Pour relever le défi climatique, le pays a un besoin urgent d'investissements et de transferts technologiques. Le changement climatique qui pousse certains paysans à gagner de nouvelles terres au détriment des forêts ou à diversifier leurs revenus par l'exploitation des ressources forestières risquerait d'accroître les conflits autour de l'usage des terres (protection, agriculture, exploitation forestière ou minière). En effet, le développement de l'activité minière et le développement de zones urbaines (Kisangani, Kananga, Mbuji-Mayi et Goma) en périphérie de zones naturelles et avec des besoins importants en bois-combustible créent déjà une pression importante sur les écosystèmes forestiers.

⁶ Rapport de la Banque Mondiale – mars 2018 « Priorités de politiques pour réduire la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée dans un pays fragile sortant d'un conflit ».

⁷ Rapport 2020 d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO.

1.1.3. Une économie peu diversifiée, très dépendante de la demande extérieure

Malgré ce riche capital naturel, le pays peine à diversifier son économie. Cette faible diversification s'explique notamment par la corruption systémique (170^e sur 179 au classement Transparency International en 2020), le manque de transparence et le mauvais environnement des affaires (183^e rang sur 190 pays du classement Doing Business en 2020) et par le manque criant d'infrastructures (réseaux de transport, de distribution d'énergie et d'eau potable quasi inexistant, nombre insuffisant d'écoles, hôpitaux sous-équipés, etc.).

Le secteur agricole, même s'il contribue pour 20 % au PIB du pays et qu'il emploie 62 % des hommes et 84 % des femmes en âge de travailler, reste très sous-exploité. En effet, alors que la RDC est considérée comme la 7^e potentielle puissance agricole au monde, avec ses 80 millions d'hectares de terres arables, sa diversité climatique et son important réseau hydrographique, la production est aujourd'hui largement insuffisante pour nourrir la population.

Sur le plan économique, la RDC demeure ainsi fortement tributaire de la production minière qui compte pour un tiers du PIB. En 2020, dans le contexte de crise mondiale, la croissance s'est dégradée mais a pu rester positive (1,3 %) grâce à la reprise assez rapide de la demande chinoise en matières premières. Cette croissance des dernières années n'est toutefois pas inclusive : elle repose essentiellement sur la production et l'exportation de matières premières et ne permet pas d'avoir d'impact sur la réduction de la pauvreté.

1.1.4. une gouvernance à conforter suite à la transition politique engagée

L'élection de Félix Tshisekedi fin 2018 a marqué la première transition politique pacifique du pays depuis son indépendance. La conclusion d'un accord entre les forces soutenant

le président sortant Joseph Kabila (Front Commun pour le Congo [FCC]) et la coalition menée par Félix Tshisekedi (Cap pour le Changement [CACH]) a permis au pays de ne pas basculer dans la violence. Depuis son arrivée au pouvoir, le Président Tshisekedi a défini de nouveaux cadres stratégiques, réouvert le dialogue avec les partenaires internationaux. En décembre 2020, le Président a annoncé la fin de la coalition entre FCC et CACH et la création d'une Union Sacrée de la Nation.

Malgré cette transition politique réussie, les institutions du pays restent très faibles, avec une corruption systémique et une gestion des finances publiques défailante. Le rapport PEFA 2019 souligne que la plupart des aspects du système de gestion des finances publiques ne fonctionnent pas à un niveau satisfaisant. Les liens renoués avec les partenaires internationaux et les efforts engagés par les autorités, qui ont accédé aux demandes du FMI de fiabiliser le budget et de rendre transparents les contrats miniers anciens et nouvellement conclus, sont néanmoins des signaux positifs.

La préparation des élections prévues en décembre 2023 (présidentielle, législatives et locales) suscite d'ores et déjà des tensions politiques, une partie de l'opposition et de la société civile dénonçant un manque de transparence du processus et la volonté des autorités de contrôler les institutions en charge de l'organisation du scrutin (commission électorale et Cour constitutionnelle). La RDC demeure encore très vulnérable face à ce risque politique et il n'est pas à exclure que le pays connaisse à nouveau des troubles socio-politiques à l'approche des élections.

Sur le plan administratif, le Congo est divisé depuis 2015 en 26 provinces. La fragmentation du pays en de nombreux territoires peu ou pas connectés entre eux, conséquence de la faiblesse du réseau de voies de communication et de la difficulté à l'entretenir, pénalise de manière structurelle la RDC depuis son accès à l'indépendance.

1.2. LES PRIORITÉS DU PAYS

La stratégie de développement de l'État congolais pour atteindre les ODD est principalement structurée autour de trois documents de planification : le **Programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités (PPA LCPI)**, le **Plan National Stratégique de Développement (PNSD)** et le **Programme de Développement local des 145 Territoires 2021-2023**.

- Le **PPA LCPI**, lancé en octobre 2019, décrit la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et constitue l'engagement du pays en contrepartie des allègements de dette, notamment dans le cadre des C2D conclus entre la France et la RDC. Le programme repose sur trois axes principaux : i) l'amélioration de l'accès des populations rurales et périurbaines aux infrastructures et services socio-économiques de base ; ii) le développement des filières économiques locales rentables et durables ; et iii) le renforcement des compétences managériales des bénéficiaires du programme.

- Le **PNSD (2019-2023)** est un cadre fédérateur de toutes les stratégies sectorielles pour le développement de la RDC. Il a comme objectifs de **promouvoir la croissance inclusive, créer les emplois et accélérer l'atteinte des ODD** afin de mener le pays au statut de pays émergent en 2030. Un des principaux enjeux pour la mise en œuvre du PNSD est son financement : l'État estime son coût total à près de 48 milliards USD pour les 5 ans alors que les financements prévisibles sont inférieurs à 50 % du coût (dont 33 % représentent la contribution de l'État et 12 % celle des bailleurs). Le PSND est structuré autour de cinq piliers : 1/ Valorisation du capital humain, développement social et culturel 2/ Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'État et consolidation de la paix 3/ Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie 4/ Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures et 5/ Protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré.
- Le **Programme de Développement local des 145 Territoires 2021-2023 – PDL**, adopté en 2021 est un outil d'opérationnalisation du PNSD et n'a pas vocation à s'y substituer. Il entend améliorer les conditions de vie des populations rurales et stimuler le développement du pays à partir de la base. Cette stratégie se décline en 4 priorités : 1/améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base, 2/ promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales, 3/renforcer les capacités de gestion du développement local et 4/développer un système d'information géo référencé de suivi, à même de renseigner sur les progrès du programme.

La priorité donnée par la RDC aux enjeux climatiques est à souligner avec une participation active aux grands sommets internationaux et des engagements importants au titre de la contribution déterminée nationale. La RDC a de plus affiché lors de la COP26 à Glasgow son ambition de devenir « un pays solution » dans la lutte contre le changement climatique.

En s'inscrivant dans ce cadre stratégique national, l'AFD accompagnera les partenaires congolais à mettre en œuvre leurs priorités en vue de l'atteinte des 17 ODD en RDC. Les interventions de l'AFD contribueront de façon prioritaire à certains ODD tels que l'accès à l'éducation de qualité (ODD4), la santé (ODD3), et l'accès à l'eau propre et l'assainissement (ODD6), qui sont parmi les ODD prioritaires pour le groupe AFD en RDC.

1.3. LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

La **RDC fait partie des 19 Pays prioritaires de la France**. À ce titre, elle a bénéficié de deux Contrats de Désendettement et Développement et d'un fort niveau d'engagement de la France.

Suite aux annulations de dette conclues dans le cadre de l'initiative PPTTE qui s'est achevée en 2010, l'endettement public de la RDC a diminué et représente 15,5 % du PIB en 2020. La dette publique est majoritairement externe (70 % du total), principalement contractée auprès de bailleurs multilatéraux (58 %) et bilatéraux (notamment Chine). **Le niveau de dette est jugé soutenable par le FMI avec un risque de surendettement modéré.** Toutefois, le très faible niveau des recettes fiscales, la faiblesse du Franc Congolais et l'existence d'arriérés externes restent des points de vigilance. Dans le contexte de la crise mondiale liée à la Covid-19, la RDC a pu bénéficier du moratoire sur la dette mis en place par le G20 pour ses échéances de septembre 2020, mars 2021 et septembre 2021.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi, **le pays a renoué le dialogue avec les partenaires internationaux, notamment le FMI**, ce qui s'est traduit par la mise en place en décembre 2019 puis en avril 2020 de deux Facilités de Crédit Rapide (368 millions USD puis 363 millions USD), suite à la crise sanitaire. Le FMI a également octroyé le 15 juillet 2021 une Facilité Elargie de Crédit (FEC) destinée à appuyer des réformes économiques sur trois ans à hauteur de 100 % de la quote-part de DTS de la RDC, soit 1,066 milliard de DTS (1,54 milliard USD au taux de change de juillet 2021) en 7 tranches (revues semestrielles). Les objectifs du programme sont : 1/ maintenir la stabilité macro-économique, 2/ favoriser une croissance durable et inclusive et 3/ réduire la pauvreté. La mise en place de cette FEC ouvre la possibilité pour l'AFD de proposer du prêt souverain en RDC. En plus de cette FEC, la RDC a bénéficié en août 2021 d'une allocation exceptionnelle de 1,066 milliard de DTS non conditionnée au titre de l'émission globale par le FMI.

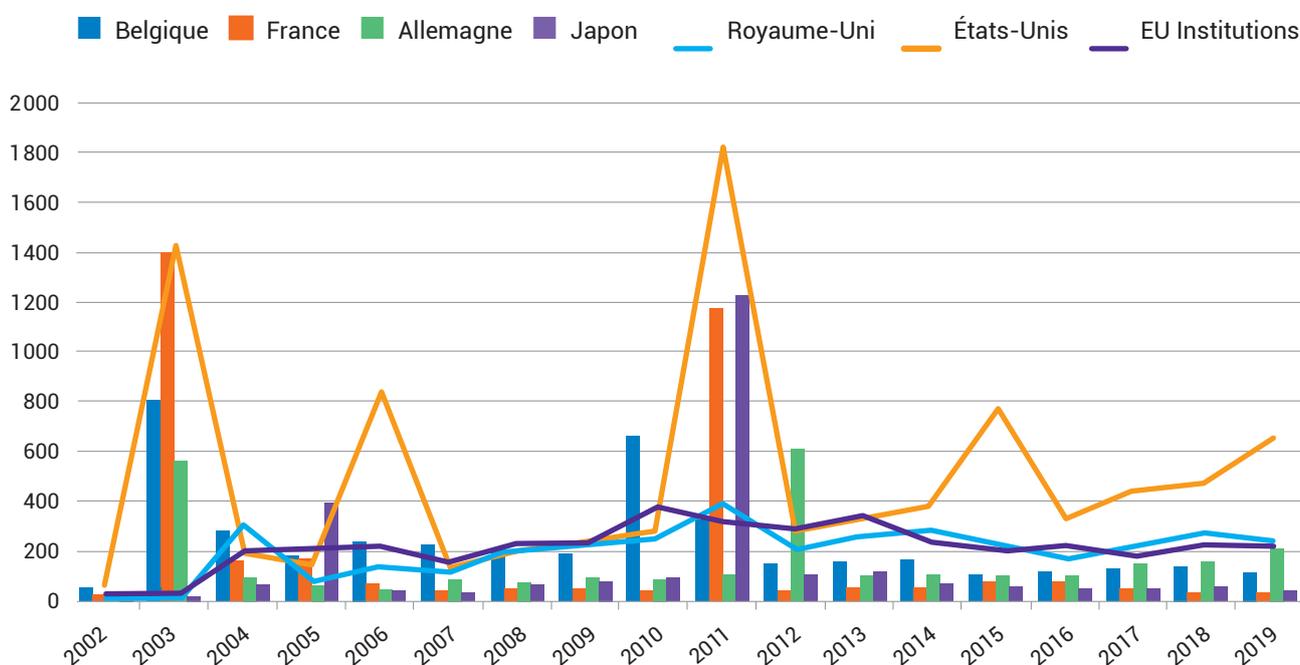
* Initiative Pays Pauvres Très Endettés.

De manière générale, l'aide publique au développement (APD) constitue un outil important de financement du développement en RDC. En 2019, elle atteignait 3 026 millions de dollars US, soit 6,2 % du Revenu National Brut⁹. L'APD provient majoritairement des partenaires multilatéraux. La Banque mondiale est particulièrement active en RDC depuis la reprise de son activité en 2001 après une suspension de ses activités pendant une décennie. Sa nouvelle stratégie 2020-2024 prévoit une approche multisectorielle dans des zones géographiques plus restreintes où se concentre la pauvreté, afin de faciliter le suivi des projets et avoir davantage d'impact. En juin 2020, la Banque Mondiale a notamment octroyé le projet PERSE de 800 millions de dollars qui constitue un des plus gros projets « capital humain » jamais approuvé par l'institution.

Dans la lignée de l'octroi de la FEC par le FMI, les États-Unis (USAID) ont annoncé l'octroi d'un programme de 1,6 milliard d'USD pour financer des projets de développement sur cinq ans.

L'Union Européenne intervient également de manière active, directement et à travers ses États Membres. Dans ce paysage du financement du développement (voir graphique ci-dessous), la France apparaît comme un contributeur relativement modeste (à l'exception des pics liés au traitement de la dette).

RDC – Principaux donateurs en millions de dollars courants, 2002-2019



1.4. ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE ET MANDAT DU GROUPE AFD

1.4.1. Relations diplomatiques

La France se mobilise depuis de nombreuses années pour garantir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC et permettre un règlement de la crise dans

la région des Grands Lacs. La relation RDC-France se nourrit d'un lien privilégié fondé sur la Francophonie. La France a la responsabilité de proposer les résolutions et déclarations relatives à la situation en RDC au Conseil de sécurité des Nations Unies.

⁹ Source Banque Mondiale.

Après la distance prise par la France à la fin de la période Kabila, les deux pays ont renoué le dialogue politique depuis 2019 et intensifié leur partenariat. Les différentes visites présidentielles et ministérielles des dernières années illustrent ces bonnes relations et la volonté de collaboration :

- 20 mai 2019 : visite à Kinshasa de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- 11-13 novembre 2019 : visite du Président Tshisekedi à Paris ;
- 8-9 juin 2020 : visite à Kinshasa et à Goma de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- 26-27 avril 2021 : visite du Président Tshisekedi à Paris
- 18 mai 2021 : visite du Président Tshisekedi à Paris en sa qualité de Président de l'Union Africaine, participation au Sommet sur le financement des économies africaines et rencontre avec le Président Macron.

Ce renouveau des relations politiques et diplomatiques s'est traduit par des engagements renforcés de la France dans la déclaration conjointe à l'occasion de la visite du Ministre Le Drian en mai 2019 qui prévoyait la mobilisation de 30 M€ de subvention en 2019 puis 50 M€ en 2020 et 2021. La France s'est également mobilisée aux côtés de la RDC à travers la feuille de route conjointe de lutte contre Ebola et les autres épidémies, adoptée à l'occasion de la visite présidentielle à Paris de novembre 2019.

1.4.2. Bilan des activités du groupe AFD en RDC

Présente en RDC depuis 1976, l'AFD a interrompu ses activités pendant 13 ans entre 1991 et 2004 suite aux désordres ayant marqué la fin de l'ère Mobutu et la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila. Avant cette interruption, l'AFD intervenait principalement en prêts souverains mais après la reprise, elle a recentré son activité sur des projets en subvention. Jusqu'au début des années 2010, les financements sont restés d'ampleur très limitée.

L'année 2013 a marqué une étape dans l'activité de l'AFD en RDC avec la signature le 10 juillet 2013 du premier Contrat de Désendettement et Développement (C2D) d'un montant de 106,4 M€ (cf. encart ci-dessous).

À partir de 2019, à la faveur du regain des relations politiques entre la France et la RDC, l'activité de l'AFD a connu une forte accélération avec la signature du deuxième C2D de 65 M€ et une forte augmentation du volume de subventions 209 (30 M€ en 2019, 32 M€ en 2020 et 37,5 M€ en 2021 contre 4 M€ en 2017 et 0 en 2018).

Les contrats de désendettement et de développement entre la France et la RDC

La RDC et la France ont signé le 10 juillet 2013 un premier Contrat de Désendettement et Développement (C2D) pour un montant de 106,4 M€ portant sur quatre secteurs d'intervention : Education 50 M€, Formation Professionnelle 21 M€, Eau et Assainissement 18 M€, Gouvernance Administrative et Financière 12 M€ et 6 M€ de fonds d'études et de pilotage. Ce premier C2D a permis à l'AFD d'amplifier significativement ses impacts sur ces secteurs.

Le 12 novembre 2019 a été signé le deuxième C2D de 65 M€ avec la répartition suivante : 25 M€ sur l'éducation de base, 10 M€ sur la formation professionnelle, 9 M€ sur l'eau/santé, 17 M€ pour la gouvernance administrative et financière et enfin 4 M€ pour les études et le pilotage. La mise en œuvre de ce C2D2 a démarré de manière effective en 2020 avec un premier octroi de 12,5 M€ sur la gouvernance financière et se poursuivra en 2021 et 2022.

Au total sur la période 2015-2020, l'AFD a engagé près de 73 M€ en RDC. Sur cette période, la programmation a été réalisée conformément aux prévisions et a permis d'assurer une bonne continuité sectorielle. La bonne connaissance du groupe AFD sur ses secteurs d'intervention et la relation privilégiée avec ses partenaires a contribué à une exécution satisfaisante des projets. La période a été également marquée par la progression notable de deux secteurs : la santé (suites de la feuille de route franco-congolaise de novembre 2019 et de la crise covid) et l'environnement :

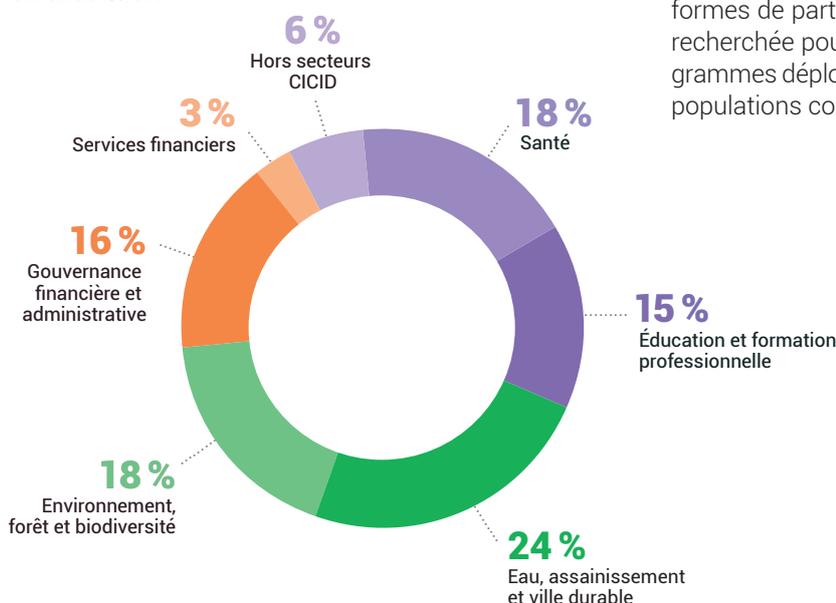
- Dans le secteur de la santé, l'appui de l'AFD s'est nettement renforcé à la fois dans la zone de Kinshasa et à l'Est : à Kinshasa, le projet PROMEKIN 2 (17 M€) apporte un appui à deux structures de référence en santé maternelle et infantile et en matière de développement d'activités communautaires et de prévention ; à l'Est, au Nord-Kivu, deux projets ont été octroyés portant sur le renforcement du système de santé dans les zones de santé de Beni et Butembo (6 M€, octroi 2020) et à Goma (9 M€, octroi 2020).
- Dans le secteur de l'environnement, la croissance de l'activité a été tirée par le **partenariat de qualité avec l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) qui s'est traduit par deux délégations de fonds** : une première (9,4 M€) en 2017 sur le Programme de Gestion Durable de la Forêt et une seconde (12,7 M€) en 2019 sur le Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées, qui vise à promouvoir des pratiques agricoles durables, consolider les économies locales et atténuer la pression sur la ressource forestière dans les provinces de la Tshopo et du Kwilu.

Les impacts attendus des engagements octroyés sur la période 2015-2020 (une fois que les projets auront été entièrement exécutés) devraient être les suivants :

- renforcement du système éducatif avec l'inscription de 5400 enseignants dans les fichiers de paie de l'État (payés auparavant par les parents) et refinancement pendant un an du salaire de 4 000 enseignants ;
- 4 830 bénéficiaires de formations professionnelles et techniques de qualité ;
- mise en place d'une politique forestière et préservation de 2 400 hectares via des programmes de gestion durable de la forêt ;
- accès à l'eau et lutte contre les maladies d'origine hydrique pour près de 1 M d'habitants de Kinshasa et du Sud-Kivu ;
- 150 000 personnes bénéficiant d'une amélioration de l'assainissement dans des quartiers périphériques de Kinshasa ;
- 14 structures de santé réhabilitées et équipées dans les zones de **Beni et Butembo** ;
- accès à des soins améliorés pour 507 000 personnes dans la zone de Goma.

Fin 2021, le portefeuille de l'AFD comptait une **vingtaine de projets en exécution correspondant à 174 M€ d'engagements** répartis comme suit :

Répartition sectorielle du portefeuille en exécution



Ce **portefeuille est financé à 51 % sur subvention 209, à 32 % sur C2D et à 13 % sur fonds délégués (CAFI et UE).**

À noter que le volume de restes à verser est assez élevé (118 M€), reflet d'un portefeuille jeune (renouvellement et accroissement récent), avec un nombre important de projets au stade de démarrage.

À noter qu'en 2021, le dispositif de droit à l'initiative des OSC de l'AFD a soutenu une trentaine de projets portés par la société civile française sur l'ensemble du territoire congolais, bénéficiant ainsi à plus d'une cinquantaine d'OSC locales qui voient leur capacités techniques, financières, organisationnelles et institutionnelles renforcées. Le dispositif I-OSC de l'AFD a subventionné près de 5 millions d'euros de projets sur le territoire dont 2,5 millions d'euros de projets focalisés sur le territoire du Nord Kivu.

La complémentarité et la synergie des outils financiers de l'AFD dédiés aux OSC (dispositif I-OSC, Fisiong, etc.) fera l'objet d'un enjeu majeur en RDC pour favoriser les approches territorialisée et multi-partenaire mises en œuvre par la société civile. L'ouverture du dispositif I-OSC en 2022 aux OSC locales congolaises visera à consolider et diversifier les interventions sectorielles et géographiques des acteurs de la société civile sur le territoire. L'AFD continuera ainsi d'accompagner les acteurs de la société civile française et locale qui ont la capacité, de par leur ancrage territorial et leur capacité d'intervention, d'agir sur l'ensemble du territoire, même les endroits plus isolés et/ou difficilement accessibles. L'intervention de l'AFD notamment dans les Kivus (Est de la RDC) pourra favoriser l'émergence de consortium et/ou de regroupement d'acteurs de la société civile française et locale. La coordination des différentes formes de partenariat de la société civile avec l'AFD sera recherchée pour décupler l'impact des résultats des programmes déployés par l'AFD auprès des institutions et des populations congolaises.

The background features several overlapping, thin green circular lines of varying radii, creating a dynamic, abstract pattern. The lines are centered around the text, with some passing behind and others in front of it.

2.

LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le groupe AFD intervient en RDC pour contribuer à l'atteinte des ODD et de l'Accord de Paris dans le cadre des priorités géographiques et sectorielles définies par le CICID. Considérant les caractéristiques de la RDC – État fragile, faisant partie de la liste des 19 pays pauvres prioritaires – et les priorités du PNSD, la stratégie d'intervention du groupe AFD dans le pays s'articulera autour des objectifs stratégiques déclinés ci-après. Pour opérationnaliser cette stratégie, le Groupe cherchera d'une part à développer ses partenariats et d'autre part, à initier ou consolider des approches territoriales intégrées, afin d'impliquer les différents échelons de gouvernance et favoriser les synergies intra-sectorielles. Ces approches permettront d'optimiser voire démultiplier

les impacts des interventions, en mobilisant les sphères privées, publiques, les bailleurs et la société civile autour d'enjeux communs.

Par ailleurs, les activités favorisant le lien social et la réduction des inégalités seront recherchées dans les projets du Groupe. Des composantes relatives à la promotion du sport ou des Industries Culturelles et Créatives pourront notamment être intégrées. Par ailleurs, et pour donner suite au Sommet de Montpellier d'octobre 2021, la recherche de lien social passera également par la mobilisation de la société civile, particulièrement active et force d'initiative en RDC.

2.1. LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Les priorités stratégiques du groupe AFD s'inscrivent dans les priorités politiques de la relation bilatérale RDC-France et doivent contribuer à l'atteinte des engagements pris par la France.

La définition des priorités du Groupe pour 2022-2026 a tenu compte de deux cadres conjoints :

- la stratégie pays Coopération 2022-2025 élaborée par l'Ambassade avec l'équipe France et qui définit la feuille de route de l'Équipe France en RDC, singulièrement sur l'instrument de la subvention. Ce cadre d'intervention a été confirmé par la loi de développement du 4 août 2021 ;
- la cohérence avec le Plan d'Orientation Stratégique 2020-2022 du groupe AFD et avec la stratégie régionale Afrique Centrale 2020-2024.

Les orientations prises reflètent le changement d'échelle de l'activité du groupe AFD. En effet, l'année 2022 constitue une nouvelle étape dans la trajectoire à la hausse de l'activité, tirée par i) la reprise de l'activité de prêts souverains (concessionnels aux conditions FMI) suite à la mise en place de la Facilité Élargie de Crédit par le FMI en juillet 2021, ii) l'octroi des projets du C2D2, iii) la poursuite de l'activité en subvention 209 et iv) l'obtention de nouvelles délégations de fonds (possible délégation de fonds du Partenariat Mondial de l'Éducation, Team Europe Initiatives de l'UE, nouvelle feuille de route du CAFI signée entre la RDC et le CAFI à l'occasion de la COP26).

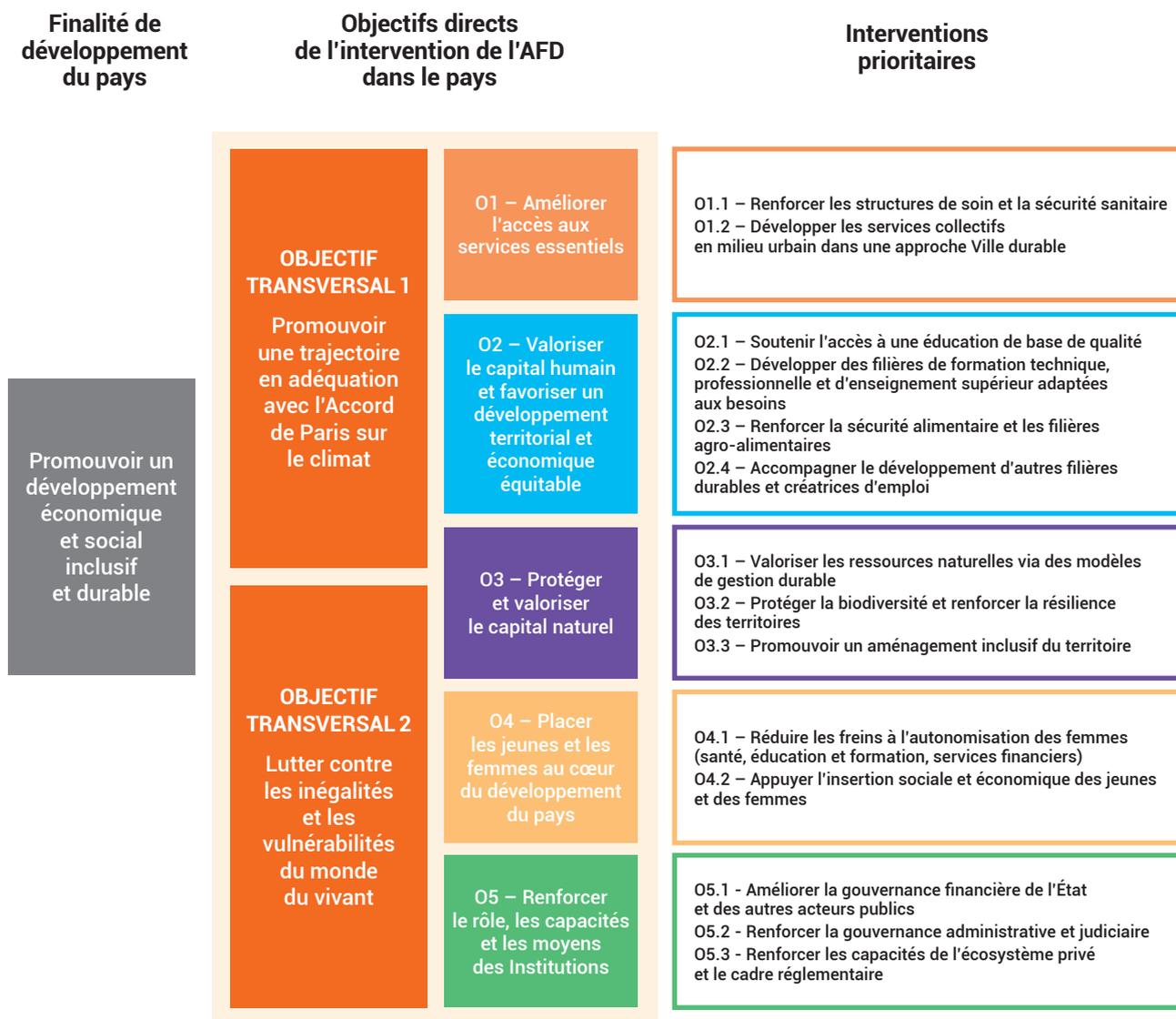
Pour accompagner cette croissance d'activité, le Groupe déploiera tout son dispositif et ses outils. L'AFD pourra compter sur l'élargissement de ses outils comme évoqué supra. Proparco, qui a un mandat d'intervention en RDC depuis 2009, s'appuiera sur son dispositif renforcé en 2019 avec désormais une chargée d'affaires basée à l'agence AFD de Kinshasa. Quand à Expertise France (EF), devenue filiale de l'AFD en janvier 2022, elle entend développer fortement ses activités en RDC, en synergie avec les programmes mis en œuvre par l'AFD. EF pourra s'appuyer sur un ETI Conseiller technique qu'elle déploie au Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. De plus, EF devrait également développer son action sur financements européens et en format Team Europe en matière de réforme des secteurs de la sécurité et de la biodiversité.

“

la finalité du groupe AFD en RDC est de promouvoir un développement économique et social inclusif et durable.

Compte tenu des enjeux de développement de la RDC et des priorités de ses autorités, la finalité du groupe AFD en RDC est de **promouvoir un développement économique**

et social inclusif et durable. Cette finalité est structurée autour de cinq objectifs opérationnels et deux objectifs transversaux :



Ce nombre de priorités stratégiques découle d'une part des engagements politiques de la France en RDC qui sont larges au niveau sectoriel (secteurs prioritaires du C2D, déclaration conjointe et déclarations en marge de celle-ci, feuille de route santé) et d'autre part d'une forte attente politique compte tenu des immenses besoins et de la période propice aux réformes. La mise en œuvre de ce cadre logique nécessitera de mobiliser au maximum l'approche Groupe et l'approche partenariale. Le pilotage de cette mise en œuvre nécessitera une vigilance particulière pour éviter la dispersion des moyens et des ressources.

Les financements du Groupe s'accompagneront d'un dialogue soutenu de politiques publiques avec les autorités congolaises, au sein des cadres sectoriels de dialogue et en appui des instances nationales (centrales ou déconcentrées) en charge du pilotage du PNSD.

2.1.1. Améliorer l'accès aux services essentiels

01.1 – Renforcer les structures de soin et la sécurité sanitaire

Le développement passe par un accès équitable à des soins de qualité. Grande priorité politique de la France en RDC, l'appui de l'AFD au secteur de la santé s'est intensifié depuis 2019 pour répondre notamment aux objectifs fixés dans la feuille de route franco-congolaise de lutte contre les épidémies, signée en novembre 2019.

Pour la période à venir, les interventions du groupe AFD viseront prioritairement les objectifs suivants :

- renforcer les systèmes de santé, en particulier dans les zones fragiles à l'Est afin d'améliorer l'accès et la qualité des soins et d'augmenter leur résilience face aux crises ;
- poursuivre l'accompagnement de centres de santé à Kinshasa, en santé maternelle et infantile ;
- augmenter les capacités du pays en matière de surveillance épidémiologique, dans une approche One Health.

Les problématiques liées au Genre seront prises en compte de manière transversale afin d'augmenter les impacts à long terme de ces projets et réduire les inégalités femmes-hommes durablement.

01.2 – Développer les services collectifs en milieu urbain

L'amélioration des conditions de vie de la population est étroitement liée à l'accès à des services publics ou collectifs de qualité. Compte tenu du déficit d'infrastructures et de la forte croissance urbaine, le développement des services collectifs en zone urbaine est un défi majeur des prochaines années, avec d'immenses enjeux tant sociaux, économiques que climatiques, beaucoup de quartiers s'étendant sur des zones inondables ou à risques.

Forte de ses expériences sur le secteur de l'Eau, l'AFD va poursuivre ses interventions dans ce domaine à Kinshasa et à l'Est de la RDC. Le projet d'adduction d'eau potable à Bukavu, en phase de démarrage, va nécessiter ces prochaines années un engagement opérationnel et financier renforcé. Le besoin de financement additionnel pourra être discuté dans le cadre de la reprise des prêts souverains et pourra s'inscrire dans un appui de plus grande envergure en faveur d'un meilleur accès à l'eau dans les Kivus (voir encadré).

Le soutien aux acteurs de la société civile mobilisés sur ces enjeux se fera à travers le dispositif OSC. À titre d'exemple, le projet de Solidarité Internationale vise à renforcer le dialogue entre les institutions, les collectivités et la société civile du Nord Kivu sur les questions de l'eau pour la santé et l'hygiène, dans une approche Nexus Humanitaire-Développement.

Projet d'adduction d'eau potable Mpungwe-Bukavu dans le Sud-Kivu

Le projet Mpungwe-Bukavu, signé en 2021 pour un montant de 15 M€ en subvention, se déroulera sur 5 ans et a pour objectif d'améliorer la qualité de vie et la santé des populations par le développement de la desserte en eau potable de la ville de Bukavu dans le Sud-Kivu. Il est ainsi prévu (i) le renforcement de la Province du Sud-Kivu dans son rôle d'autorité compétente du service d'alimentation en eau potable et (ii) l'augmentation de la production d'eau potable disponible pour la ville de Bukavu comprenant un accompagnement de la Direction provinciale Sud-Kivu de la REGIDESO pour renforcer ses performances technico-commerciales.

En particulier, il permettra de renforcer l'approvisionnement en eau potable par la construction d'un captage, d'un acheminement gravitaire d'eau brute de 15 000 m³/j à 25 000 m³/j sur 22 km à partir de la rivière Mpungwe, la construction à Bukavu d'une usine de traitement d'une capacité minimum de 15 000 m³/j et d'un réservoir de stockage de 7500 m³ et leur interconnexion avec le réseau existant dans l'attente d'améliorer le réseau de distribution.

Des activités de sensibilisation à l'hygiène et un appui aux communautés riveraines seront conduites.

L'AFD poursuivra également ses interventions en matière d'assainissement urbain, notamment à Kinshasa, afin d'en améliorer la gestion via un renforcement de la structuration des acteurs de la société civile et du secteur informel, fortement impliqués sur ces sujets. Il sera intéressant à cet égard de capitaliser sur les modèles de gouvernance et de gestion des services conçus pour impliquer les populations au niveau du quartier (par exemple, les ASUREP) et de continuer à appuyer leur pérennisation et leur consolidation en tenant compte des évolutions institutionnelles et du rôle renforcé des échelons provinciaux.

L'amélioration de la résilience des villes aux changements climatiques (notamment inondations et fortes chaleurs) et la promotion de modèles de ville durable sont deux grandes priorités des autorités congolaises. Pour accompagner ces évolutions, l'AFD pourra proposer du prêt souverain et élargira son périmètre d'intervention en se positionnant sur les enjeux de mobilité urbaine, cruciaux à Kinshasa, en promouvant une approche transversale climat et en favorisant la reconstruction du lien social entre les institutions et la société civile.

Des ateliers de capitalisation pourront être organisés pour mettre en lumière les enjeux urbains, valoriser les appuis du Groupe AFD et l'expertise française en matière de Ville Durable.

2.1.2. Valoriser le capital humain et favoriser un développement économique équitable

La dynamique démographique peut devenir un atout si le pays parvient à tirer profit de son capital humain, ce qui exige de mettre un fort accent sur l'éducation, la formation et la création d'emplois. L'éducation et la formation professionnelle, secteurs d'intervention historiques de l'AFD en RDC à travers la mise en œuvre des C2D, resteront des grandes priorités du partenariat RDC-France pour la période à venir.

02.1 – Soutenir l'accès à une éducation de base de qualité

Depuis l'arrivée du Président Tshisekedi, l'éducation a été placée en haut de l'agenda politique avec la mise en place de la politique de gratuité de l'éducation de base à la rentrée scolaire 2019-2020. Cette mesure a permis une amélioration de l'accès à l'éducation mais a fortement augmenté la pression démographique sur les établissements scolaires, soulignant le besoin en termes de classes, de nombre d'enseignants et de qualité de l'enseignement. Une meilleure qualité des enseignements a d'ailleurs été retenue par le Ministère de l'Enseignement comme enjeu central de la prochaine programmation pour le Partenariat Mondial de l'Éducation (GPE – *Global Partnership for Education*). Les interventions de l'AFD s'inscrivent pleinement dans ce cadre et une délégation de fonds GPE à l'AFD sera recherchée afin d'amplifier les interventions menées et leurs impacts.

L'AFD accompagnera également la réforme de la formation initiale des enseignants du primaire (passage d'une formation en cycle secondaire à une formation post-secondaire dans des instituts de formation dédiés) à travers une subvention de 10 M€ et un double niveau d'intervention : un appui à la préparation de la réforme au niveau central et un appui à l'opérationnalisation d'un modèle pilote d'Institut de Formation aux Métiers de l'Enseignement (IFME) à l'échelle provinciale du Kongo Central.

Les volets complémentaires que sont la construction de nouvelles classes et la gestion des départs à la retraite des enseignants seront également appuyés par l'AFD à travers un financement de 25 M€ sur le second C2D.

02.2 – Développer des filières de formation technique, professionnelle et d'enseignement supérieur adaptées aux besoins

Dans le secteur de la formation professionnelle, l'AFD a acquis depuis 2013 une grande expérience à travers ses trois appuis à l'INPP (Institut National de Préparation Professionnelle) qui ont permis de consolider les capacités de gestion et de pilotage de l'INPP et d'améliorer la qualité de l'offre de formation en lien avec les besoins de l'économie formelle et informelle. Sur la période 2022-2026, l'AFD poursuivra son appui au secteur de la formation professionnelle et élargira son périmètre d'action. D'une part, l'AFD devrait continuer à appuyer l'INPP dans le cadre du second

C2D (10 M€) pour développer les contenus et améliorer les débouchés sur le marché de l'emploi. D'autre part, l'AFD va s'ouvrir au secteur de la Formation Agricole et rurale, avec la mise en œuvre d'un projet dans la Province de la Tshopo (projet GIFT de 10 M€ sur subvention) pour renforcer les dispositifs de formation aux niveaux technique et universitaire, en visant la réduction des inégalités femmes-hommes et la promotion de pratiques agricoles durables. Ce projet fera l'objet d'un partenariat avec ENABEL qui assurera la maîtrise d'ouvrage.

À travers ces appuis au secteur de l'éducation de base, de la formation agricole et rurale et de la formation professionnelle, l'AFD interviendra ainsi sur toute la chaîne d'apprentissage. Un accent fort sera mis sur les sujets d'égalité femme-homme pour réduire les freins le plus en amont possible.

Le renforcement des offres de formation professionnelle s'inscrira dans une approche Groupe plus globale, en lien avec les interventions de Proparco dans le secteur agricole, de l'énergie ou encore de la finance.

Étant déjà présente sur la chaîne d'apprentissage de l'éducation de base à la formation technique et professionnelle, le groupe AFD cherchera également à se positionner sur l'enseignement supérieur dans une logique de continuum. Il est en ce sens prévu d'appuyer, sur subvention 209 (entre 10 et 15 M€), des établissements supérieurs en RDC, projet qui pourrait être ciblé sur le secteur paramédical, les sciences de l'ingénieur et la formation des formateurs (pédagogie et sciences de l'éducation). Ces appuis en faveur de la jeunesse contribuent à améliorer la qualité et la diffusion de la langue française et permettront de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats entre acteurs de la société civile, acteurs universitaires, acteurs d'initiatives solidaires ou encore acteurs économiques et de développement. Cette mise en relation entre les mondes universitaires congolais et français participera à la promotion de la francophonie en RDC, pays francophone le plus peuplé au monde.

02.3 – Renforcer la sécurité alimentaire et les filières agro-alimentaires

L'agriculture reste en RDC le plus grand pourvoyeur d'emploi et représente un potentiel de développement significatif en zone rurale. L'appui à ce secteur est indispensable pour réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et générer durablement des emplois et des revenus. Le besoin d'appui sur ce secteur est d'autant plus important dans le contexte d'inflation importée qui dégrade encore davantage l'insécurité alimentaire. Ce secteur est une priorité du gouvernement congolais, comme en témoigne l'adoption du Programme d'intervention agricole saison 2022-2023 avec pour objectif principal de faire face tant aux effets de la pandémie de Covid-19 que de la guerre russo-ukrainienne. Il s'agit également d'une priorité pour la France en RDC.

Dans ce contexte, le Groupe AFD soutiendra, à travers un prêt souverain et de la subvention, la transformation durable de l'agriculture familiale, y compris une meilleure gestion des ressources naturelles contribuant à l'atténuation du changement climatique, l'amélioration des revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des provinces entourant Kinshasa. Cet appui prendra la forme d'un cofinancement avec le FIDA dans le cadre d'un partenariat étroit.

Proparco étudie également la possibilité d'intervenir dans ce secteur à travers le soutien à des petites et moyennes entreprises agro-alimentaires.

O2.4 – Accompagner le développement d'autres filières durables et créatrices d'emploi

La création d'emplois est un enjeu majeur dans les prochaines années pour répondre aux besoins croissants sur le marché du travail. En complémentarité des interventions dans la formation professionnelle et le secteur agricole, l'AFD accompagnera le développement d'autres filières durables et créatrices d'emploi. La reprise des prêts souverains permettra de soutenir le développement des filières à fort potentiel comme l'Énergie et le Numérique. Sur le numérique, le Groupe accompagnera le virage numérique en contribuant à un schéma directeur national des infrastructures numériques et en appuyant la réalisation d'infrastructures ou la mise en place d'outils « intelligents » permettant de mieux gérer les services publics, les ressources (énergie, eau, ...), l'environnement (gestion déchets, assainissement, pollution...). Proparco continuera de développer ses activités dans le secteur des télécommunications (notamment déploiement de projets de fibres optiques) et poursuivra son soutien à des projets de télécommunications et d'infrastructures digitales pour améliorer la connectivité.

Sur le secteur de l'Énergie, le groupe AFD pourra aider le gouvernement à atteindre la « transformation réelle du potentiel énergétique du pays en électricité », notamment par des solutions décentralisées en partenariat avec des opérateurs privés. Le développement de modèles de partenariat public-privé pourra être soutenu, dans une approche Groupe incluant Proparco en appui aux opérateurs privés. Cette approche est particulièrement pertinente dans le secteur de l'énergie. Proparco soutiendra également les initiatives privées dans le domaine agro-alimentaire, compte tenu de son potentiel en termes d'emploi durable et de son impact sur la sécurité alimentaire.

Rappel de l'approche Environnement complexe de Proparco en RDC

Depuis fin 2019, Proparco a lancé l'initiative Pays Fragiles, qui s'inscrit dans la stratégie Vulnérabilités aux crises et résilience du groupe AFD. L'intervention auprès du secteur privé dans les contextes fragiles est particulièrement adaptée à la prévention des crises.

L'objectif poursuivi est la création d'emplois, notamment dans les filières agricoles, afin de renforcer la résilience et l'émancipation des populations (notamment des jeunes) dans les zones fragiles.

Pour créer de la valeur et de l'emploi local, l'action est priorisée autour de trois axes : (i) la structuration des filières agricoles par les acteurs industriels de la filière en complément d'une action auprès des petits producteurs, (ii) l'accès aux financements pour l'ensemble des acteurs de la filière et (iii) l'accès à l'énergie pour ces PME industrielles. Le travail de Proparco consiste donc à analyser les freins au développement de la filière agricole (logistique – infrastructures, savoir-faire, intrants, normes et régulation...), et mettre en œuvre des actions de remédiations globales en s'appuyant sur les PME championnes de leur filière en leur donnant les moyens de se développer (accès aux financements, à l'énergie, appuis à leur croissance).

2.1.3. Protéger et valoriser le capital naturel

La RDC abrite la deuxième plus grande superficie de forêts tropicales dans le monde, mais des fronts de déforestation se sont installés. La RDC souffre d'un manque de politique forestière et de l'absence de ressources humaines qualifiées, capables de gérer, au niveau central et provincial, l'administration forestière en termes d'inventaires, de protection et de surveillance des zones boisées. Pour répondre à ces défis, le gouvernement de la RDC bénéficie d'un appui important de la communauté internationale sur les questions environnementales, notamment via le CAFI, qui s'est imposé comme un outil incontournable pour endiguer la déforestation depuis 2016, mais aussi via USAID, la KfW ou encore l'Union Européenne, qui appuient la protection des aires protégées.

O3.1 – Valoriser les ressources naturelles via des modèles de gestion durable

L'AFD entretient une relation de longue date avec le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD). Le CAFI a confié à l'Agence la mise en œuvre du Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de Savanes et de Forêts Dégradées (PSFD – 13,3 MUSD de fonds CAFI) et du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF – 10,9 MUSD de fonds CAFI et 4 M€ de fonds AFD).

De plus, l'AFD se mobilisera pour accompagner la RDC et le CAFI à agir sur les causes profondes de la déforestation (pauvreté, manque d'accès à l'énergie, formation...). L'AFD s'attachera à promouvoir des approches territoriales intégrées visant à la fois la dynamisation du tissu économique local et la préservation de la forêt du bassin du Congo, deuxième poumon de la planète après l'Amazonie. L'approche Groupe avec Expertise France (modalité agile) et Proparco (modalité PPP) pourra apporter un effet de levier intéressant.

Un appui de la Facilité 2050 pourra être envisagé pour accompagner la trajectoire bas-carbone, impliquant notamment la réduction de la consommation de bois-énergie.

Par ailleurs, l'AFD poursuivra son appui en faveur de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), pour contribuer au développement durable du bassin du Congo en soutenant une politique de gestion intégrée des ressources en eau fondée sur la connaissance des ressources et l'aide aux décisions d'aménagement et de gestion des eaux.

03.2 – Protéger la biodiversité et renforcer la résilience des territoires

L'AFD souhaite appuyer sur subvention 209 la protection de la biodiversité et l'implication des communautés locales dans la gestion des parcs naturels en RDC. L'objectif serait ainsi de lier appui à la conservation et protection du vivant. Cet appui représenterait une contribution de la France à la lettre d'intention signée entre le CAFI et la RDC à la COP26 à Glasgow.

D'autres appuis à la protection de la biodiversité et appuis aux communautés pourraient être en œuvre sur fonds CAFI dans le cadre de la 2^e lettre d'intention CAFI ou dans le cadre de la TEI « Alliance pour le Développement Durable ». Expertise France pourrait participer à cette TEI qui a pour objectif de contribuer à la protection et à la valorisation du capital unique du pays, en renforçant les liens entre les résultats en termes de conservation et l'augmentation concomitante des retombées économiques pour la population concernée (parcs des Virunga, de la Garamba, de la Salonga et d'Upemba et réserve de biosphère de Yangambi).

03.3 – Promouvoir un aménagement inclusif du territoire

Les interventions du Groupe AFD viseront à promouvoir un aménagement inclusif du territoire en prenant en compte les vulnérabilités du monde du vivant au sens large et en considérant les interactions entre le monde humain, animal et végétal. Cette approche nécessite une analyse fine des contextes, notamment dans les zones qui font face à des crises multidimensionnelles. L'implication des communautés les plus vulnérables dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité en sera un exemple. La prise en compte de certains groupes de personnes, comme les déplacés forcés ou l'inclusion

des personnes handicapées en sont d'autres. Les synergies entre les différents secteurs d'intervention pourront également être développées afin d'appréhender les situations de manière territoriale et multisectorielle.

En cohérence avec l'élan donné par les autorités, le groupe AFD soutiendra le passage d'approches très centralisées à des approches décentralisées pour accompagner les territoires à mettre en œuvre leur plan de développement et d'aménagement locaux et à réduire les inégalités territoriales entre zones urbaines et rurales.

2.1.4. Placer les jeunes et les femmes au cœur du développement du pays

L'inclusion des jeunes et des femmes, sur les plans social, politique et économique, est une donnée essentielle pour un développement durable et sera recherchée dans l'ensemble des activités afin de leur donner une voix dans l'espace public et économique.

04.1 – Réduire les freins à l'autonomisation des femmes (santé, éducation et formation, services financiers)

L'AFD souhaite contribuer de manière structurante à la réduction des freins à l'autonomisation des femmes, notamment des jeunes filles, afin de réduire durablement les inégalités femmes-hommes et favoriser le lien social. Cette ambition fera l'objet d'un appui dédié à l'entrepreneuriat féminin mais irriguera les différents secteurs d'intervention soutenus par l'AFD, à commencer par les programmes de santé ou d'éducation. Pour ce faire, l'AFD s'efforcera de mobiliser les différentes sphères de la vie collective : institutions nationales et locales, secteur privé, société civile et communauté.

L'autonomisation des femmes implique de travailler également sur la santé sexuelle et reproductive, au regard notamment du nombre de mariages et grossesses précoces en RDC entravant entre autres les cursus scolaires et l'accès au travail. Des activités de sensibilisation et des appuis seront intégrés dans les interventions du Groupe en ce sens.

De même, les interventions du Groupe à l'encontre des Violences Basées sur le Genre seront poursuivies, tel que l'appui de l'AFD apporté à l'hôpital et la fondation Panzi qui en est une belle illustration.

Des appuis plus ciblés pourront également être envisagés dans le cadre des projets en faveur des nombreuses structures d'accompagnement qui se sont diversifiées et professionnalisées ces dernières années en RDC. Celles-ci pourraient bénéficier d'un accompagnement technique, humain ou financier de l'AFD pour permettre un soutien plus accru aux entrepreneurs femmes. Peuvent notamment être citées à titre d'exemples :

- des structures généralistes ayant des programmes femmes dédiés déjà bien développés (Cinolu, Makutano, Kivu Hub, Lumumba Labs...);
- des structures d'accompagnement uniquement dédiées aux femmes comme PullUp Business Women ;
- de nouvelles structures dynamiques qui ont émergé récemment : l'institut de cybersécurité (CSSI), dirigé par une femme, le premier du pays ayant pour vocation de former une cohorte 100 % féminine ;
- ou encore d'autres structures sectorielles existantes de type Kivu Agriculture.

04.2 – Appuyer l'insertion sociale et économique des jeunes et des femmes

S'inscrivant dans l'initiative Choose Africa, l'AFD entend soutenir, avec l'appui d'Expertise France, un projet d'automatisation économique des femmes entrepreneurs. Le projet contribuera à la construction d'une offre plus adaptée aux besoins différenciés des hommes et des femmes et à la mise en place d'un environnement favorable au développement des initiatives entrepreneuriales portées par des femmes. Il permettra de dynamiser l'écosystème capital innovation et investissement de la RDC, en manque de professionnalisation et de financement par rapport à d'autres géographies d'Afrique francophone.

Cet appui passera par une collaboration recherchée entre l'AFD et Proparco pour développer des solutions intégrant secteur public et secteur privé en faveur de l'entrepreneuriat féminin – notamment l'accès au financement et l'accompagnement.

Les appuis en matière de formation technique, professionnelle et enseignement supérieur permettront d'apporter des solutions aux cohortes de jeunes qui chaque année arrivent sur le marché du travail.

2.1.5. Renforcer les capacités et les moyens des institutions

Le renforcement de la gouvernance se fera à trois niveaux : d'une part, au travers de projets dédiés en matière de gouvernance financière et administrative ; de programmes sectoriels visant à décentraliser et ouvrir les marchés au secteur privé d'autre part ; et enfin, de manière transversale à travers les autres projets. En effet, l'appui au renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage fait partie intégrante des interventions du groupe AFD pour permettre le transfert de compétences et la pérennité des investissements. Une attention particulière sera portée également sur l'opérationnalisation des cadres légaux et leur bonne appropriation par les agents de la fonction publique aux différents échelons territoriaux, en particulier l'échelon provincial.

Le renforcement de capacités des institutions se fera également à travers la mise en place d'expertise française. À ce titre, Expertise France déploie actuellement un ETI Conseiller technique du ministre de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel et un ETI Expert technique en appui à la préparation et la riposte aux épidémies.

L'accompagnement des institutions sur les sujets de gouvernance peut aussi passer par la société civile, à l'image du projet porté par l'association La Voix de l'Enfant, financé sur le dispositif OSC, qui a mis en place un partenariat avec CIVIPOL pour renforcer le dispositif d'enregistrement des actes de naissance au Nord Kivu, avec essaimage ensuite envisagé à l'ensemble du territoire.

05.1 – Améliorer la gouvernance financière de l'État et des autres acteurs publics

L'amélioration de la gouvernance financière et l'augmentation de la mobilisation des recettes intérieures (MRI) sont des enjeux cruciaux en RDC afin de soutenir le financement des dépenses sociales et des investissements indispensables à l'atteinte d'une croissance plus inclusive. L'augmentation de la MRI constitue d'ailleurs un des trois axes prioritaires du programme conclu avec le FMI (Facilité Élargie de Crédit). C'est également l'une des priorités du partenariat entre la RDC et l'Union Européenne dans le cadre de la Team Europe Initiative « Gouvernance, Paix et Sécurité » du Programme indicatif Multiannuel (2021-2027).

Sur la période à venir, l'AFD poursuivra son appui sur la gouvernance financière de l'État grâce à la mobilisation de fonds européens dans le cadre de la TEI « Gouvernance, Paix et Sécurité ». Une délégation de fonds de 14 M€ est envisagée dès 2022 pour accompagner la 3^e phase du projet d'interconnexion des régies financières (consolider les acquis des deux premières phases et renforcer les capacités des agents des régies financières pour internaliser et pérenniser les réalisations du projet).

05.2 – Renforcer la gouvernance administrative et judiciaire

La RDC s'est inscrite dans la poursuite de stratégies visant à renforcer la Gouvernance et la Paix. À ce titre, une des priorités du PNSD concerne le renforcement de la bonne gouvernance, avec notamment un accent mis sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'action publique.

Dans cette perspective, l'AFD a notamment accompagné la création de l'école nationale de l'administration (ENA) ainsi que de l'institut national de formation judiciaire (INAFORJ). Depuis 2014, l'appui de l'AFD à l'ENA s'est traduit par la mise en place d'un recrutement via concours et la formation initiale subséquente de 100 jeunes administrateurs civils par an. L'école a également contribué à la formation initiale de jeunes professionnels recrutés et mis à disposition des services provinciaux de l'État. La création de cette « nouvelle ENA » émergeait d'une volonté politique de rajeunissement

des effectifs des dirigeants publics. L'AFD est sollicitée pour un nouvel appui à l'ENA dans le cadre du second C2D, dont un des objectifs sera d'appuyer la refonte des contenus de formation et de faciliter l'intégration des futurs diplômés qui reste limitée aujourd'hui.

Par ailleurs, l'Institut National de formation judiciaire (INAFORJ), créé en 2016, a pour objectif d'organiser la formation initiale et continue des magistrats, des greffiers, et secrétaires de parquets, des futurs agents des services pénitentiaires et autres agents du Ministère de la justice et Droits humains. L'AFD a appuyé l'INAFORJ depuis 2018 dans la mise en œuvre de ses missions de formation, ainsi que dans la gestion des concours de recrutement des magistrats, elle poursuivra cet appui dans le cadre du second C2D.

05.3 – Renforcer les capacités de l'écosystème privé et le cadre réglementaire

Le renforcement des acteurs de la sphère privée sera essentiellement soutenu par Proparco. À travers les projets qu'elle finance, Proparco met en place des politiques d'assistance technique pour les entreprises et projets privés (notamment sur les sujets de gouvernance d'entreprise, de politique sociale, environnementale et sur les systèmes de gestion internes). Ces appuis doivent contribuer à ce que l'écosystème congolais soit aux normes internationales et devienne plus attractif pour les investissements privés.

En complémentarité de Proparco, l'approche Groupe sera utile à valoriser sur ces sujets, avec des appuis d'Expertise France en matière de coopération technique et de renforcement de capacités et les interventions de l'AFD auprès du secteur public contribuant à mettre en place un cadre favorable aux investissements du secteur privé (secteur de l'Énergie, de l'entrepreneuriat).

Objectif transversal 1 – Favoriser une trajectoire économique durable en adéquation avec l'Accord de Paris sur le Climat

Toutes les interventions du groupe AFD devront être alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat. Le RDC s'est en effet engagée à suivre une trajectoire économique durable, basée sur une transition bas carbone. Cette approche intégrée visera à réduire les émissions de CO₂, notamment dans des secteurs clés comme l'énergie, l'agriculture, l'eau ou les transports. Cet objectif se traduira, entre autres, par la sensibilisation et la formation de la population à ces problématiques environnementales. Les questions d'adaptation et de renforcement de la résilience de la population devront également être prises en compte, la RDC étant classée comme l'un des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique (*infra*).

Le numérique, levier de développement économique et social

Le développement du numérique représente un levier incontournable en RDC pour faciliter l'aménagement du territoire, le développement équilibré des 26 provinces et le déploiement d'offres de service inclusives. Ce secteur revêt par ailleurs un enjeu particulier en termes de positionnement régional, pouvant donner à la RDC un rôle de plateforme d'interconnexion entre Afrique Centrale, Afrique de l'Est et Afrique Australe.

L'AFD finance déjà de nombreuses composantes numériques à travers son portefeuille de projets. Ce réflexe numérique transversal sera poursuivi, notamment dans les secteurs suivants :

- éducation : numérisation des contenus, formations des enseignants à distance ;
- formation professionnelle : formations aux métiers du numérique et développement de cursus à distance ;
- eau et assainissement : approches numériques des services (ex : paiement) et de leur supervision ;
- gestion des ressources naturelles : collecte et exploitation de données en vue d'une meilleure gestion des ressources ;
- ville durable : développement d'une offre de connectivité et de contenus sur un territoire dans une approche 'ville intelligente' (*Smart city*) ;
- finances publiques : appui complémentaire pour la numérisation de finances publiques ;
- entrepreneuriat/Services financiers : développement de services financiers inclusifs.

Le secteur est également soutenu par Proparco, par l'identification en cours de plusieurs projets de télécommunications relatifs au déploiement de tours et/ou de cellules de télécommunications, de déploiement de fibres optiques, et sur certaines start-ups ayant un impact sur la numérisation et la digitalisation de l'économie congolaise.

Objectif transversal 2 – Réduire les inégalités et les vulnérabilités pesant sur le monde du vivant

Les interventions du groupe AFD doivent contribuer à la lutte contre les vulnérabilités et les inégalités. Le ciblage des bénéficiaires des projets fera l'objet d'une attention particulière. Une vigilance particulière sera portée sur les populations les plus vulnérables et les femmes, notamment au sein des populations déplacées forcées.

La lutte contre les vulnérabilités entend également couvrir la faune et la flore qui participent également à la construction d'un monde en commun équilibré et durable.

Une approche « bottom 50 » sera recherchée sur ces enjeux de vulnérabilités et inégalités, en cohérence avec la trajectoire du Groupe en cours de définition pour la lutte contre les inégalités à l'horizon 2027.

2.2. INSCRIRE LES INTERVENTIONS DU GROUPE DANS L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

Le président Tshisekedi, depuis son arrivée en 2019, a mis la priorité sur le dialogue et les échanges extérieurs au niveau international et avec ses pays voisins. La promotion de l'intégration régionale, tant sur les plans politiques, économiques que socio-culturels, contribue à la stabilisation de la situation dans les provinces de l'Est, qui passera nécessairement par l'identification et la promotion de sujets fédérateurs et la construction d'intérêts communs.

À ce jour, la RDC appartient à la Communauté Économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) dont elle a pris la présidence en janvier 2022, à la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) dont elle a pris la présidence à l'été 2022, et à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). La RDC a également intégré début 2022 la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (EAC). Par ailleurs, elle a assuré en 2022 la présidence du mécanisme de suivi de l'accord-cadre régional, proposé par le Secrétaire général des Nations unies et signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba entre onze États de la région, en présence de quatre garants – les Nations unies, l'Union africaine, la SADC et la CIRGL. Cet accord engage la RDC à réformer ses forces de sécurité afin de réaffirmer l'autorité de l'État à l'Est du pays, en plus d'autres réformes de fond à conduire.

Le Groupe AFD a beaucoup développé ces dernières années ses activités dans les provinces de l'Est (Kivus). En lien avec cette dynamique et compte tenu des forts enjeux frontaliers dans ces zones, les projets ayant une dimension régionale ou transfrontalière (intégration régionale, crises et conflits, climat des affaires, gestion durable des ressources naturelles, etc.) trouveront pleinement leur place au sein du programme d'intervention du Groupe AFD en RDC.

L'exemple du projet hydroélectrique Ruzizi 3 peut à ce titre être cité, projet régional important en termes d'intégration régionale, de paix et de stabilité. L'objectif global du projet est de contribuer au développement économique et social bas-carbone du Burundi, de la RDC et du Rwanda, trois pays membres de la CEPGL (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs) et de renforcer la coopération et l'intégration énergétique régionale.

La lutte contre les vulnérabilités dans les zones de conflit et les zones transfrontalières méritera également une attention particulière.

Concernant ce volet coopération/intégration régionale de nos interventions, il sera nécessaire et intéressant de construire une approche concertée inter-DR, notamment sur les problématiques et enjeux identifiés dans la « région des Grands Lacs » par le Groupe. De même, il sera important de s'inscrire dans la stratégie de l'UE pour les Grands Lacs, en cours de réflexion.

2.3. LES PARTENARIATS PRIORITAIRES

Le groupe AFD continuera de travailler en premier lieu avec les autorités publiques nationales, l'essentiel de ses financements étant destinés à des maîtrises d'ouvrage publiques (ministères, provinces, institutions publiques). Le Ministère des Finances constitue le point d'entrée et l'interlocuteur privilégié du Groupe.

Le contexte sécuritaire dans l'Est et la faible capacité des institutions publiques dans certaines zones du pays pourront conduire l'AFD à collaborer avec d'autres partenaires, notamment les acteurs de la société civile, mieux positionnés pour délivrer les services attendus dans un contexte de crise, en raison de leur expertise de terrain et de leur ancrage local.

Le partenariat entre la Croix-Rouge française, Panzi et l'AFD

Très mobilisée sur la thématique de lutte contre les violences basées sur le genre et sexuelles, l'AFD finance un projet en partenariat avec l'hôpital et la fondation Panzi et la Croix-Rouge française et luxembourgeoise.

Acteurs centraux de ce partenariat, l'hôpital et la fondation Panzi, dirigés par le Docteur Mukwege, ont développé un système de soins holistiques pour les victimes de viols, qui va au-delà de la prise en charge médicale. Il est ainsi proposé aux victimes des accompagnements juridiques, psychologiques et des programmes d'aide à la réinsertion socio-économique.

Le projet, octroyé en décembre 2021 pour 8 M€, est porté par la Croix-Rouge française, en consortium avec la Croix-Rouge luxembourgeoise, toutes deux déjà partenaires de Panzi. La mobilisation de ces deux OSC a été déterminante pour construire le projet en capitalisant sur leur connaissance fine du terrain et en profitant de leur présence sur place et du dialogue continu qu'elles entretiennent avec les acteurs locaux, en particulier les communautés.

Ce partenariat avec différentes entités de la société civile est très riche, chacune apportant son expertise et ses compétences uniques.

La collaboration de l'AFD avec le Docteur Mukwege donne également lieu à un partenariat avec la Chaire des Humanités en Santé de la philosophe Cynthia Fleury visant à évaluer l'impact de l'art-thérapie sur les victimes de traumatisme. À l'heure où l'hôpital et la Fondation Panzi se trouvent à un tournant, entre volonté de consolidation du dispositif en interne et essaimage du modèle en RDC (Kinshasa, one-stop centers dans le Sud Kivu) et au-delà des frontières (RCA, Irak, États-Unis, etc.), le recours à une expertise scientifique pour l'évaluation et la protocolisation de ces activités est plus qu'intéressante.

Par ailleurs, la RDC bénéficie du soutien de nombreux PTF, dont la coordination des actions est organisée au sein de groupes de coordination sectoriels présidés par les ministères techniques. Leur fonctionnement est inégal selon les secteurs, et la coordination et l'alignement des bailleurs conservent encore des marges de progrès. L'AFD continuera à participer activement à ces groupes sectoriels et visera à développer encore davantage ses partenariats via des dialogues sectoriels, des cofinancements ou des délégations de fonds avec les bailleurs intervenant sur les mêmes secteurs :

- **L'Union européenne (UE)** partenaire naturel de l'Agence, met en œuvre sa programmation 2021-2027. Des partenariats seront recherchés dans le cadre des Team Europe Initiative (Paix et Sécurité ; Alliance pour le Développement durable) qui recoupent largement les secteurs d'intervention de l'AFD. Une nouvelle délégation de fonds de l'UE de 14 M€ sur la gouvernance financière a été octroyée en 2022.

- **Coopérations belge et allemande** : l'AFD a octroyé en décembre 2021 une délégation de fonds à ENABEL sur la Formation Agricole et Rurale dans la province de la Tshopo (subvention 209 de 10 M€). Elle travaille à la mise en place d'un partenariat renforcé avec la KWF et la GIZ dans le domaine de l'environnement/biodiversité et pour l'inclusion des communautés locales.
- **L'Initiative pour la forêt en Afrique Centrale (CAFI)** : l'AFD est la principale « agence d'exécution » des fonds CAFI. En RDC, elle met déjà en œuvre deux projets sur fonds CAFI (projet Savanes 12,7 M€ et Programme de gestion des forêts dégradées 10 M€ abondé par 4 M€ sur subvention 209). La mise en œuvre de la seconde lettre d'intention signée entre la RDC et le CAFI lors de la COP26 (500 MUSD sur les 5 premières des 10 années du programme) devrait pouvoir déboucher sur de nouvelles collaborations opérationnelles.
- Le **Partenariat mondial pour l'Éducation** a conclu avec la RDC au premier semestre 2022 un Pacte de Partenariat définissant les objectifs prioritaires du secteur, dont le montant s'élève à 137,5 M USD. L'AFD a été désignée, aux côtés de la Banque Mondiale, comme co-agent partenaire de ce financement qui permet d'ancrer son positionnement sur le secteur de l'éducation et de mettre à profit son expérience du secteur.
- La **Banque Mondiale** et l'AFD ont mis en place un dialogue sectoriel dans plusieurs domaines, notamment l'Éducation et la Ville Durable afin d'assurer la complémentarité de leurs interventions. Un cofinancement a par ailleurs été octroyé dans le secteur de l'énergie (prêt souverain sur l'électrification urbaine).
- Des opportunités de partenariat avec la **JICA** pourront être explorées notamment dans le domaine de la Ville Durable et en particulier sur les transports à Kinshasa.
- Avec le **FIDA**, l'AFD a octroyé un projet de sécurité alimentaire en faveur de Kinshasa et ses régions périphériques (dans le plan d'affaires 2022, subvention 209 : 10 M€ + prêt souverain de l'ordre de 20-30 M€ pour pistes rurales).
- Des discussions partenariales avec le **FMI** sont à prévoir dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit qui vise une meilleure mobilisation des recettes intérieures à laquelle contribue le projet de Gouvernance financière mis en œuvre par l'AFD (C2D et délégation UE).
- Enfin, l'AFD travaille avec le CICR sur le projet d'adduction d'eau à Bukavu et des opportunités de renforcement de ce partenariat sont en discussion.

Des partenariats innovants pourront également être mis en place avec la société civile et la communauté universitaire et de la recherche, comme l'illustre le partenariat entre l'AFD, la Chaire des Humanités en Santé et l'hôpital de Panzi du docteur Mukwege pour évaluer l'impact de l'art-thérapie sur les victimes de traumatisme (voir encadré). Ces partenariats innovants, qui nécessitent souvent la mobilisation de moyens limités, ont une résonance très forte en termes de lien social, de capitalisation et d'impacts.

2.4. LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES

La production de connaissances est essentielle pour orienter l'activité opérationnelle et en évaluer les impacts.

2.3.1. Une contribution à la production de connaissances dans le secteur de l'eau

Dans le cadre du projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable afin de lutter contre la propagation du choléra à Uvira (Sud-Kivu), l'AFD cofinance une étude d'impact sur les maladies hydriques. Les recherches seront menées par la *London School of Hygiene and Tropical Medicine* pour un montant de 400 000€. Bien que peu étudiés sur le continent africain, les impacts sanitaires de l'adduction constituent un enjeu majeur de santé publique qui a des implications opérationnelles significatives. Certains bailleurs préconisent, par exemple, pour prévenir le choléra, des dispositifs de filtration ou de chloration, ou encore de parier sur des campagnes massives de vaccination. Il s'agira d'étudier si le fait d'investir dans des réseaux d'eau est un levier efficace pour lutter contre ce type de pathologie en amont.

L'AFD finance également, dans le cadre du projet PILAEP mis en œuvre à Kinshasa, une étude d'impact sur les variables socio-économiques de l'accès à l'eau en milieu périurbain.

2.3.2. Une contribution à la production de connaissances en faveur d'une transition bas carbone

L'Accord de Paris de 2015, ratifié par la RDC en 2017, invite chaque partie à formuler et communiquer des stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre (GES). Pour accompagner les pays dans

cette dynamique, l'AFD s'est dotée d'un fonds de 30 millions d'euros : la « Facilité 2050 ». Dans cette perspective, l'AFD a commandité en RDC une étude d'opportunité pour le financement de travaux de modélisation sur la trajectoire énergétique de long terme (horizon 2050).

Cette étude de cadrage, devrait permettre de structurer un programme de coopération technique à destination de la RDC. Elle viendra nourrir les discussions dans le cadre de la seconde lettre d'intention CAFI et enrichir les actions de lutte contre les effets du changement climatique.

2.3.3 Une contribution à la production de connaissances au niveau régional

L'AFD finance également de la production de connaissances au niveau régional qui se décline pays par pays et permet d'établir des comparaisons régionales. On peut citer par exemple les productions régionales sur le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle : le développement de « pôles de compétences régionaux » qui interviennent en appui direct à la définition et à la mise en œuvre de politiques sectorielles nationales, le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), le Programme Ecole et langues nationales en Afrique (ELAN) ou encore le Réseau international de Formation Agricole et Rurale (RIFAR).

Peut également être mentionné l'appui au programme PEFA, dont l'AFD finance le secrétariat et la conduite d'évaluations, et pour lequel elle participe régulièrement comme relecteur au contrôle-qualité des rapports. Ces rapports PEFA sont des outils très intéressants, notamment pour évaluer les risques fiduciaires.

2.5. LA REDEVABILITÉ

La RDC étant un pays prioritaire de l'aide française, bénéficiaire de subventions importantes, l'intervention de l'AFD devra s'accompagner d'une redevabilité accrue. Celle-ci sera articulée autour d'un suivi resserré de nos réalisations de terrain. Les indicateurs qui seront mis en place dans le cadre des projets devront permettre de suivre l'atteinte des objectifs prioritaires projet par projet ainsi ceux que de la stratégie Pays et de la stratégie régionale Afrique Centrale.

Seront notamment suivis à cet égard les indicateurs suivants :

- nombre d'enfants scolarisés au primaire et au secondaire, dont nombre de filles scolarisées au primaire et au secondaire ;
- nombre d'étudiants et étudiantes dans l'enseignement supérieur, dans des filières de formation professionnelle ;

- nombre de centres de santé accompagnés (volet infra/équipement, formation) ;
- nombre de programmes de renforcement de capacités en matière de bonne gouvernance ;
- superficies en hectares bénéficiant de programmes de conservation, restauration de la biodiversité (création, extension, amélioration, finance durable des aires protégées) ;
- superficies en hectares bénéficiant de programmes de gestion durable des ressources et/ou du foncier ;
- nombre d'exploitations agricoles familiales soutenues ;
- nombre de dispositifs de formation agricole et rurale appuyés¹⁰ ;
- nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets, accès à internet haut débit) ;
- nombre d'évaluations décentralisées réalisées et ayant fait l'objet d'un atelier de partage ;
- nombre de personnes prises en charge et/ou sensibilisées en matière de santé sexuelle et reproductive.

Pour s'inscrire dans une approche « Bottom 50 », les indicateurs relatifs à l'accès de la population aux services devront à terme permettre de renseigner la part des plus pauvres dans cette catégorie.

De plus, le Groupe s'efforcera de produire dans la mesure du possible des indicateurs désagrégés par sexe. Les secteurs de l'éducation/formation, de la santé et l'accès à l'emploi seront des points d'attention. L'AFD sera également très attentive aux modalités de communication sur ses projets, de manière à valoriser ses partenariats tout en s'assurant de respecter le souhait de ses partenaires.

¹⁰ En accord avec les objectifs inscrits dans la Stratégie française ALIM 2019-2024.

The background features several overlapping, thin green circular lines of varying radii, creating a dynamic, abstract pattern. The lines are centered around the text, with some passing behind and others in front of it.

3.

**PERSPECTIVES
FINANCIÈRES**

3.1. PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Une très forte croissance des engagements est attendue à partir de 2022 (multiplication par 4 par rapport à 2021). L'année 2022 a ainsi été une année charnière pour le groupe AFD en RDC. Cette croissance d'activité du groupe AFD s'appuie sur une palette d'outils élargie : en plus des subventions 209 et du second C2D, l'AFD peut désormais proposer du prêt souverain et devrait également pouvoir mobiliser des délégations de fonds (nouvelle programmation Union Européenne, 2^e lettre d'intention CAFI, Partenariat Mondial de l'Éducation). Ces moyens renforcés lui permettent de répondre de manière adaptée aux besoins des acteurs congolais à la fois dans les secteurs d'intervention historiques mais aussi dans de nouveaux secteurs (énergie, agriculture).

Proparco va quant à elle accroître son activité, en se concentrant sur les secteurs à fort impact développemental et en utilisant toute sa palette d'outils financiers. Elle continuera à se positionner comme un bailleur de fonds de référence et à développer de nouveaux outils tels que le financement en monnaie locale et les délégations

de fonds, les co-financements avec d'autres investisseurs institutionnels ou encore les activités Equity dans la zone Afrique Centrale.

Expertise France a pour objectif d'accroître son activité en RDC en 2022, à la fois sur des sujets sur lesquels son expertise est déjà reconnue (santé, réforme de la sécurité) et sur de nouvelles thématiques (biodiversité, entrepreneuriat féminin). La RDC est en effet un pays prioritaire pour EF en Afrique Centrale.

Pour formaliser ce partenariat renouvelé et renforcé, un Protocole d'entente pour un partenariat stratégique en matière de croissance durable et inclusive a été signé le 7 décembre 2021 entre le groupe AFD et la RDC. Ce dernier prévoit des engagements Groupe pour la période 2022-2025 (correspond à la période de la Facilité Élargie de Crédit) à hauteur de 500 M€ maximum. Les engagements du Groupe en RDC sur la période de la Stratégie 2022-2026 se situeront entre 100 à 200 M€ par an en moyenne.

3.2. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

La plus grande part des financements de l'AFD en RDC relève de l'aide-projet pour tenir compte, d'une part des capacités limitées des maîtrises d'ouvrage publiques en matière de planification pluriannuelle et de suivi-évaluation des programmes et, d'autre part, du risque fiduciaire élevé. Il est toutefois intéressant de noter que sur plusieurs secteurs, l'approche projet a su s'inscrire dans la durée via des

phases successives (projets INPP, Inscription des enseignants sur les fichiers de paie, Gouvernance financière). Ces interventions dans la durée ont permis de mettre à profit le renforcement de capacités financé dans les premières phases et témoignent d'une bonne exécution de ces projets.

3.3. DES MODES OPÉRATOIRES ADAPTÉS AU CONTEXTE

Le recours à des dispositifs d'assistance technique renforcés et adaptés a fait ses preuves en RDC sur les projets passés et doit être maintenu, afin de réduire les délais d'exécution mais également d'appuyer la réflexion et d'éclairer la prise de décision sur des réformes complexes. En effet, à travers ses projets, l'AFD accompagne et renforce les capacités des acteurs publics pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

Une agilité renforcée grâce à l'approche Groupe intégrée

Compte tenu des faibles capacités des maitrises d'ouvrage et de la volatilité du contexte, la mise en œuvre des projets en RDC est souvent confiée à des agences d'exécution. Cette modalité est privilégiée par de nombreux autres PTF et par ailleurs très recherchée actuellement par les autorités de RDC. Dans ce contexte, il sera intéressant de tirer profit de l'approche Groupe qui offre des modalités opérationnelles diverses permettant de s'adapter aux besoins et aux contraintes. En particulier, la récente intégration d'Expertise France et les différentes possibilités de collaboration (subvention, prestation de service ou gestion des fonds) permettent au Groupe de se positionner en tant qu'agence d'exécution, ce qui va de plus faciliter le passage à l'échelle de l'activité du Groupe en RDC.

Dans les zones de crise, notamment les provinces de l'Est, l'intégration des enjeux de vulnérabilité dans les opérations devra faire l'objet d'une attention particulière (approche « Ne pas nuire » pour viser à la fois des objectifs de développement socio-économiques d'opérations « classiques », mais également une contribution à la réduction de certaines fragilités structurelles et au renforcement des facteurs de résilience). Cette approche « Ne pas Nuire » pourra également être appliquée dans le choix des zones ciblées et des publics touchés, afin de ne pas aggraver les déséquilibres territoriaux et sociaux qui sont prégnants en RDC.

Compte tenu de la taille du pays, une relative concentration géographique sera recherchée dans les provinces où le Groupe intervient déjà (Kinshasa et provinces avoisinantes, Tshopo et les Kivus). Cela favorisera la construction d'approches territoriales intégrées en facilitant les synergies entre les différents secteurs d'intervention et fédérant les acteurs publics, privés et la société civile autour d'un projet de territoire. L'opportunité d'intervenir au Haut-Katanga pourra également être approfondie, compte tenu des enjeux économiques et sociaux importants dans la zone, en lien avec les sujets de sécurisation de l'approvisionnement en matières premières.

Enfin, pour l'ouverture à de nouveaux secteurs d'intervention, il sera privilégié des projets en co-financement ou financement parallèle avec des bailleurs ayant une bonne connaissance sectorielle. Cela participera tout à la fois à l'ambition de plateforme partenariale portée par le Groupe et à la rationalisation des moyens, en capitalisant sur les connaissances du partenaire.

The background features several overlapping, thin green circular lines of varying radii, creating a dynamic, abstract pattern. The lines are centered around the text, with some passing through or very close to it.

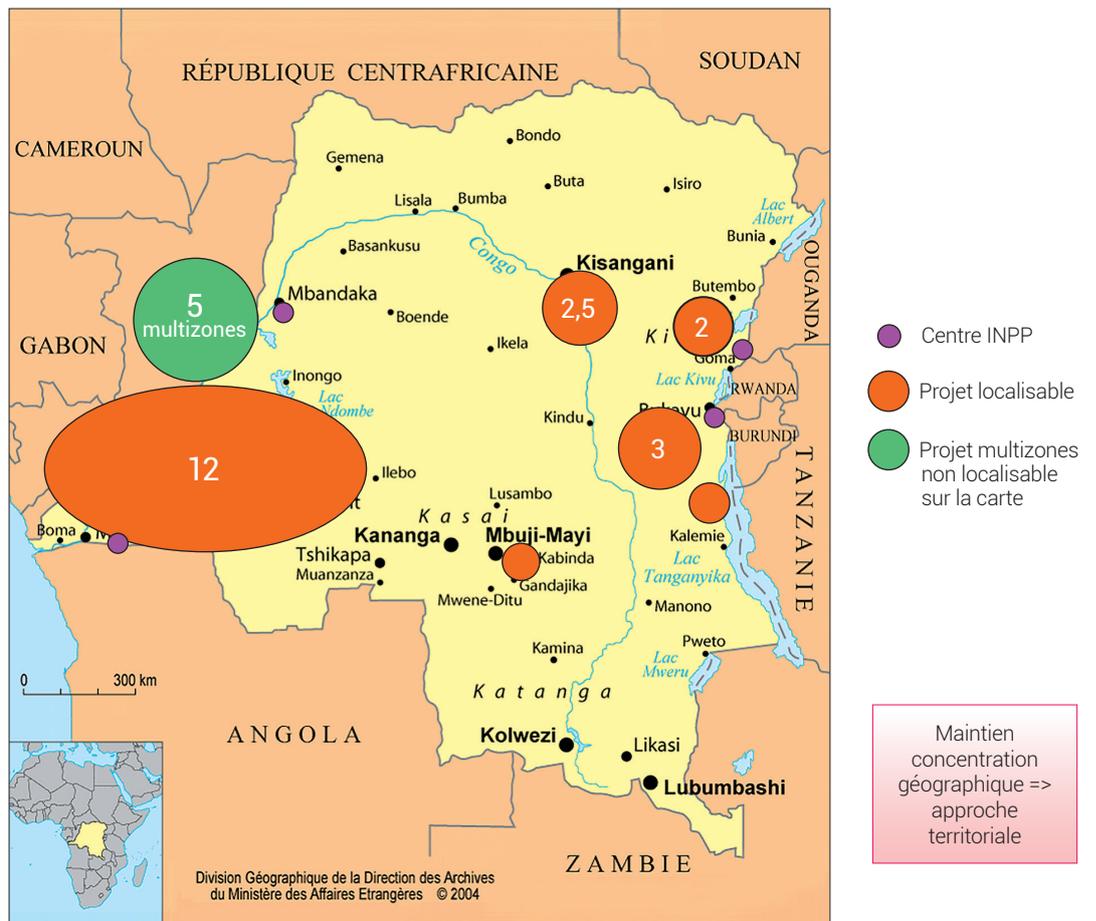
4.

ANNEXES

ANNEXE 1. CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS DE L'AFD

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

28 PROJETS



Périmètre : portefeuille en exécution à fin décembre 2022 de l'AFD, hors FAPS, FEXTE et projets OSC.

ANNEXE 2. CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS DE PROPARCO

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

PROPARCO
GROUPE AFD

4
PROJETS



- Nuru
- Projet multizones, non localisable sur la carte (intermédiation financière avec Equity BCDC, Advans et XSML)

Périmètre : portefeuille en exécution à mai 2022.

ANNEXE 3. CARTE DU MEAE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



- Formellement déconseillé
- Déconseillé sauf raison impérative
- Vigilance renforcée
- Vigilance normale

ANNEXE 4. MODES OPÉRATOIRES ET BONNES PRATIQUES

Le Groupe AFD a mené une réflexion sur les modes opératoires et les bonnes pratiques à privilégier. Il existe à ce jour plusieurs options possibles pour la mise en œuvre des projets financés par l'AFD :

Option 1 : modalité agence d'exécution via Expertise France

Dans cette modalité, Expertise France joue le rôle d'agence d'exécution. À ce titre, Expertise France est responsable de la bonne utilisation des fonds, du circuit fiduciaire et des passations de marchés.

Ce montage exige une étroite implication de la contrepartie nationale à chaque étape de décision via des comités de pilotage et comités techniques.

Option 2 : maîtrise d'ouvrage locale avec mise en place d'une Unité de Gestion de Projet

Dans cette modalité, la mise en place de l'Unité de Gestion peut se faire :

- par recrutement externe à travers un appel d'offres : dans ce cas, la prise en charge des salaires de l'UGP se fait intégralement sur le budget projet ;
- par la mise à disposition de personnels par le Ministère : dans ce cas, des indemnités peuvent être versées sur le budget projet. La bonne pratique est alors de conditionner le paiement des livrables, dans une logique de contrat de performance.

Pour diffuser et homogénéiser les bonnes pratiques entre les projets et les bailleurs, des discussions vont être menées avec les DRH des ministères sectoriels et le ministère de la fonction publique.

LISTE DES SIGLES

AFD Agence française de développement

APD Aide publique au développement

BM Banque Mondiale

CAFI Central African Forest Initiative

C2D Contrat de Désendettement et Développement

CICID Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

ENABEL Agence de coopération belge

FAPS Facilités d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de projets

FEC Facilité Élargie de Crédit

FEXTE Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences

FMI Fonds monétaire international

GPE *Global Partnership for Education*

IDH Indice de Développement Humain

INPP Institut National de Préparation Professionnelle

KwF Banque de développement allemande

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

ONG Organisation non gouvernementale

ONU Organisation des Nations unies

OSC Organisation de la société civile

PEFA *Public Expenditure and Financial Accountability*

PIB Produit intérieur brut

PME Partenariat mondial pour l'éducation

PME Petites et moyennes entreprises

PNSD Programme National Stratégique de Développement

PPP Pays Pauvres Prioritaires

PPA LCPI Programme présidentiel accéléré de lutte contre la pauvreté et les inégalités

PTF Partenaires techniques et financiers

RDC République Démocratique du Congo

UE Union européenne

USD Dollar américain

VBG Violences Basées sur le Genre

Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 31 31